



Rapport d'activités 2021 de la Communauté des Communes du Diois

Conformément à l'article L-5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes établit un rapport annuel retraçant les actions et projets menés au cours de l'année écoulée. Il présente son territoire, ses communes membres, ses élus, ses compétences...

Sommaire

Le Diois, son territoire, son intercommunalité	3
Présentation de la CCD.....	4
Annuaire des structures et propriétés intercommunales.....	5
Fonctionnement des assemblées.....	6
2021 : retour en images... ..	9
Le contexte de l'intercommunalité du Diois 2021-2022.....	10
Pôle Administratif et Ressources	
Services et Effectifs.....	12
Budget : l'équilibre financier.....	13
Pôle Administratif.....	18
Pôle Développement et Social	
Enfance - Jeunesse.....	20
ZOOM : le centre social.....	24
Contrat Local de Santé	26
Développement économique	28
Petites Villes de Demain	30
Projet Alimentaire Territorial.....	30
Programmes de développement	32
Tourisme.....	36
Agriculture - Forêt	38
Pôle Environnement et Patrimoine	
Abattoir intercommunal	40
Domaine du Martouret	41
GEMAPI	42
Transition énergétique	44
Pôle Aménagement et Urbanisme	
Logement et Amélioration de l'habitat	47
Zones d'Activités.....	48
Planification	49
Pôle Zéro Déchet	
Gestion des déchets.....	51
Services Mutualisés et Divers	
SPANC	57
Service Mutualisé : Natura 2000.....	59
Service Mutualisé : SISEMA.....	62
Service Mutualisé : Eau-Assainissement	64
Service d'Instruction Mutualisé (SIM).....	66
Numérique	68
Participations intercommunales.....	69

Glossaire

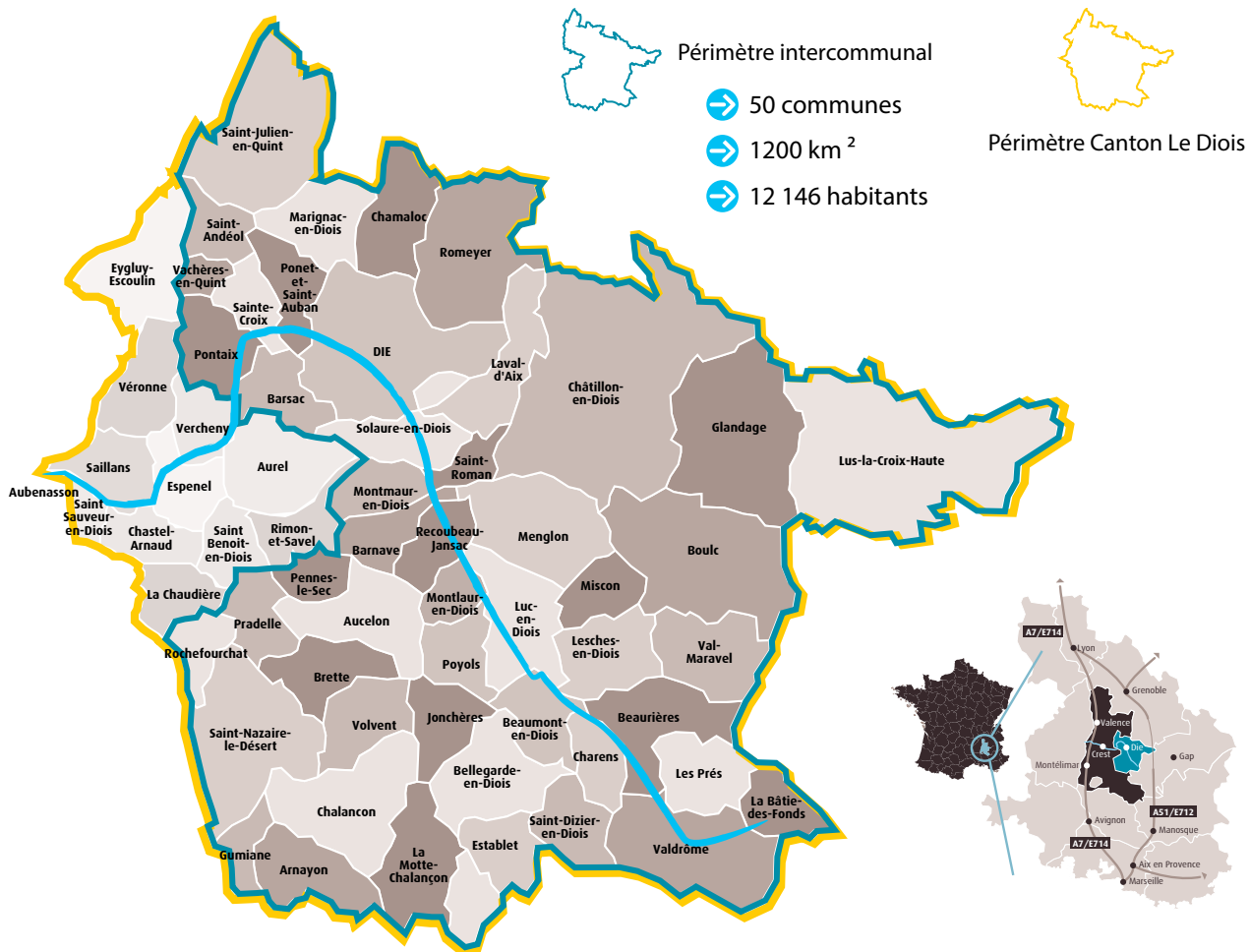
Annexes



Le Diois, son territoire, son intercommunalité

La Communauté des Communes du Diois (CCD) est située aux Sources de la Drôme. Au 1^{er} Janvier 2022, elle regroupe 50 communes rurales et compte une population de 12 146 habitants.

Ce territoire de 1 200 km² oscille entre 240 et 2 456 m d'altitude. Il bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.





Présentation de la CCD

La Communauté des Communes du Diois a été créée en 2000. Elle succède au District Rural de Développement du Diois (1995) et au Syndicat d'Aménagement du Diois (1974).

Au 1^{er} Janvier 2021, elle assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- **Compétences obligatoires** : aménagement de l'espace, développement économique et la promotion touristique, déchets ménagers, gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

- **Compétences optionnelles** : politique du logement et du cadre de vie, action sociale d'intérêt communautaire, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;

- **Compétences facultatives** : rivières, communications électroniques, services publics locaux, constitution et gestion de réserve foncière, soutien à la section sport-nature du lycée du Diois et à la médiathèque départementale du Diois.

Elle gère également 4 services mutualisés et 1 outil commun :

- Service d'Instruction Mutualisé des autorisations d'urbanisme (SIM)
- Service Intercommunal de SEcrétariat de MAirie (SISEMA)
- Natura 2000
- Eau-Assainissement : contrat de progrès et préfiguration du transfert de la compétence
- Système d'Information Géographique Intercommunal (SIG)

[Les statuts](#) sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la CCD.



Annuaire des structures et propriétés intercommunales

Siège

42 Rue Camille Buffardel - 26 150 DIE
04 75 22 29 44 - contact@paysdiois.fr

Office du Tourisme du Pays Diois

Rue des Jardins - 26 150 Die
www.diois-tourisme.com

Zones d'Activités

- Die - ZA de Chamarges
- Luc-en-Diois - Quartier du Plantier
- Châtillon-en-Diois - Route de Menglon

Enfance-Jeunesse

Multi-accueils, Micro-crèches et Accueils de Loisirs Sans Hébergement

[plaquette à télécharger](#)

- **Châtillon-en-Diois**
 - Multi-Accueil A Petits Pas
 - ALSH Abracadabra
- **Die**
 - Multi-accueil Les 4 Jeux Dye
 - ALSH Espace Social et Culturel du Diois
 - Lieu d'Accueil Enfants Parents Bleu Hamac dans les locaux de l'ESCDD
- **Rémuzat/La Motte-Chalancon**
 - Multi-accueil Les Frimousses des deux Vallées
 - ALSH géré par l'ESCDD

Martouret

Domaine du Martouret
Route d'Ausson - 26 150 Die

Abattoir Intercommunal

Avenue de la Clairette - 26 150 Die
abattoirdiois@gmail.com

Aires de tri et de réemploi

- Châtillon-en-Diois/Menglon - Route de Menglon
- Die - Quartier Ruinel et Chapias
- Luc-en-Diois - RD93 Route de Die
- La Motte-Chalancon - Route de Chalancon
- Lus-la-Croix-Haute - Le Preinas

- **Luc-en-Diois**
 - Multi-accueil Les Z'Enfants d'abord
- **Lus-la-Croix-Haute**
 - Multi-accueil Les Lucioles
 - ALSH Les Lucioles
- **Marignac**
 - MAM Curieux de Nature
- **Recoubeau-Jansac**
 - MAM Bulle de Vie
- **Saint-Nazaire-le-Désert**
 - Micro-crèche Les P'tits du Désert



Conseil
Communautaire
**74 délégués
communautaires**

En 2021

8 séances

88 délibérations

Bureau
Communautaire

22 membres

En 2021

11 séances

111 délibérations

Fonctionnement des assemblées

2021 est la première année pleine pour les délégués au conseil communautaire issus des élections municipales de 2020.

Conseil Communautaire et représentation des communes en 2021

Par arrêté n° 2016006-0018 du 6 janvier 2016, la répartition de droit commun s'applique. Les délégués sont répartis de la manière suivante :

- 20 délégués pour la commune de Die
- 2 délégués pour les communes de Châtilhon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, Solaure-en-Diois, Menglon et Luc-en-Diois
- 1 délégué (plus un suppléant) pour toutes les autres communes.

Ainsi 74 délégués composent le conseil communautaire.

Bureau Communautaire

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau et le Président peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Ainsi 22 membres composent le bureau communautaire.

L'Exécutif

Le 16 Juillet 2020, les délégués communautaires ont élu **1 Président** et **10 vices-président.e.s** formant l'exécutif. Ces 11 élus interagissent quotidiennement avec les services et se réunissent de façon hebdomadaire.



Les membres du Bureau Communautaire

Les membres de L'EXÉCUTIF



Alain MATHERON
Président
Budget - Éducation - Santé
Mobilité et Services Publics
1^{er} adjoint
LUS-LA-CROIX-HAUTE



Olivier TOURENGE
1^{er} vice-président
Planification et Urbanisme
Foncier des ZA
Mutualisation et Personnel
Maire de BOULC



Isabelle BIZOUARD
2^{ème} vice-présidente
Économie, Commerces
et Artisanat - LEADER
Santé et Mobilité
Maire de DIE



Jean-Pierre ROUIT
3^{ème} vice-président
Déchets et réemploi
Tourisme
Maire de RECOUBEAU-JANSAC



Anne-Line GUIRONNET
4^{ème} vice-présidente
Budget
Maire de ROMEYER



Pascal BAUDIN
5^{ème} vice-président
Eau et Assainissement
Rivières
Maire de BELLEGARDE-EN-DIOIS



Dominique VINAY
6^{ème} vice-présidente
Agriculture et Forêt
Alimentation
Maire de PONTAIX



Joël BOEYAERT
7^{ème} vice-président
Jeunesse - Centre social
Vieillesse - Social
Maire de AUCELON



Valérie JOUBERT
8^{ème} vice-présidente
Petite-enfance et Enfance
Maire de POYOLS



Christian REY
9^{ème} vice-président
Fibre - Bâtiments
Abattoir
Conseiller municipal de DIE



Catherine PELLINI
10^{ème} vice-présidente
Natura 2000 - Culture -
Energie - Rénovation habitat
Parcs régionaux - Éducation
Maire de SAINT ROMAN



17 commissions
8 comités de suivi / pilotage

Commissions et comités

Les commissions couvrent les compétences exercées par la collectivité mais également des champs plus large comme la santé, les perspectives comme l'énergie. Elles réunissent régulièrement les délégués et sont ouvertes aux élus municipaux (sauf finances).

Les commissions sont un espace de travail et de concertation et permettent une participation plus large et en amont du Conseil. Les orientations fixées lors des commissions facilitent la prise de décision lors des assemblées.

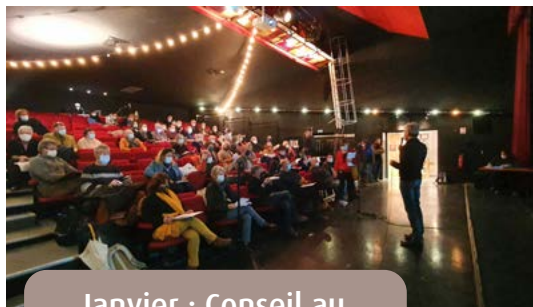
Commissions

- Abattoir ➔ Christian REY
- Accessibilité ➔ Christian REY
- Agriculture / Forêt ➔ Dominique VINAY
- Zéro Déchet ➔ Jean-Pierre ROUIT
- Eau - Assainissement - Rivières - SPANC ➔ Pascal BAUDIN
- Économie ➔ Isabelle BIZOUARD
- Énergie ➔ Catherine PELLINI
- Petite-enfance - Enfance ➔ Valérie JOUBERT
- Fibre et SIG ➔ Christian REY
- Finances ➔ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNET
- Jeunesse - Centre Social ➔ Joël BOEYAERT
- Logement ➔ Joël BOEYAERT
- Mobilité ➔ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD
- Mutualisation ➔ Olivier TOURENG
- Planification (PLUi) ➔ Olivier TOURENG
- Santé ➔ Alain MATHERON / Isabelle BIZOUARD *(créée en 2021)*
- Tourisme ➔ Jean-Pierre ROUIT

Comités de pilotage ou de suivi

- Comité LEADER ➔ Alain MATHERON / Anne-Line GUIRONNET
- Comité de suivi du SIM ➔ Olivier TOURENG
- 3 Comités de pilotage Natura 2000 ➔ Catherine PELLINI
- 2 Comités Enfance-Jeunesse
➔ Valérie JOUBERT / Joël BOEYAERT
- Comité de suivi du Contrat Local de Santé
➔ Isabelle BIZOUARD / Alain MATHERON

2021 : retour en images...



Janvier : Conseil au Théâtre Les Aires



Février : Visite des travaux du Pôle Enfance

Mars : 1^{ère} Conférence Territoriale



Avril : Visite d'installation pour la commission eau-assainissement



Avril : Travaux de désenfumage et secours au Martouret



Juin : Une nouvelle session BAFA à la cité scolaire du Diois



Juin : concours des prairies fleuries en Vallée de Quint

Juillet : Poursuite de la construction des locaux techniques pour la fibre



Octobre : Des petits déjeuners en Zones d'activités



Octobre : Visite avec l'ONF sur l'avenir de de la forêt



Décembre : Après 9 mois de travaux la ligne Livron-Aspres réouvre !



Le contexte de l'intercommunalité du Diois 2021-2022

Pour introduire ces éléments de contexte, il est essentiel de rappeler que l'action politique et les grandes décisions de la période 2021-2022 s'inscrivent dans une période de transition du mandat politique.

En effet l'année 2021 est une première année complète du nouveau mandat. Contrariée dans son ambition de gouvernance associant largement les élus municipaux par les vagues épidémiques successives du COVID, l'équipe intercommunale a adapté le calendrier de son projet politique en gestation en poursuivant l'avancement des nouvelles orientations.

Le diagnostic du **PLU intercommunal** démarré sur la fin du précédent mandat s'est achevé par une restitution large incluant les personnes publiques associées sur la fin d'année. Cette étape fait basculer la démarche dans l'écriture des orientations, colonne vertébrale du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal. L'année 2022 sera largement consacrée à l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Dans le sillon tracé lors du mandat précédent, l'équipe intercommunale poursuit une politique volontariste dans une ambition « **zéro déchet** » ; cette dernière se traduit par l'optimisation continue des collectes, la prévention des déchets et le développement du compostage, le déploiement des nouvelles consignes de tri, la transformation des déchetteries en aires de tri et de réemploi, l'amorce d'une réflexion pour un projet de recyclerie. Cette politique s'inscrit dans le respect d'un équilibre financier du service financé par ses propres recettes (TEOM, redevance spéciale – RS – appliquée spécifiquement aux établissements d'accueil touristique). 2022 verra sortir de terre l'aire de tri de Die et son centre technique associé dont le chantier a démarré fin 2021 ; ce sera également la confirmation du projet de recyclerie intercommunale avec la première phase de maîtrise d'œuvre et du montage financier.

Cette bascule s'illustre également avec l'achèvement d'une partie de la programmation des principaux investissements engagés fin du mandat dernier avec la fin du vaste chantier de l'îlot Blagnac avec en son centre le pôle enfance ainsi que les travaux d'accessibilité et d'aménagement du siège intercommunal... plus modestement mais dans cette même dynamique seront concrétisés les travaux d'aménagement de la crèche de Saint Nazaire le Désert et de l'Espace Jeunes (à Die).

Bascule toujours avec la compétence **GEMAPI**, transférée en 2018, qui après 3 années d'étude et de structuration des syndicats de bassin fait émerger en 2021 les premières programmations pluriannuelles d'investissement (PPI) pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Cette PPI se traduit budgétairement en 2022 par l'augmentation significative des cotisations syndicales et le doublement de la taxe éponyme.

Côté **ingénierie intercommunale**, cette phase transitoire est tout aussi remarquable.

Créer dans le courant du précédent mandat et suite aux premières commissions thématiques du mandat, 2021 voit s'accélérer l'organisation de différents services mutualisés avec :

- l'élargissement de l'animation **Natura 2000** et une année 2021 consacrée à l'étude du nouveau périmètre d'étude Natura 2000 à cheval sur la confluence de la Drôme et du Bez, de la forêt alluviale de Montmaur, du Marais des Bouligons et des Sources de la Drôme ;

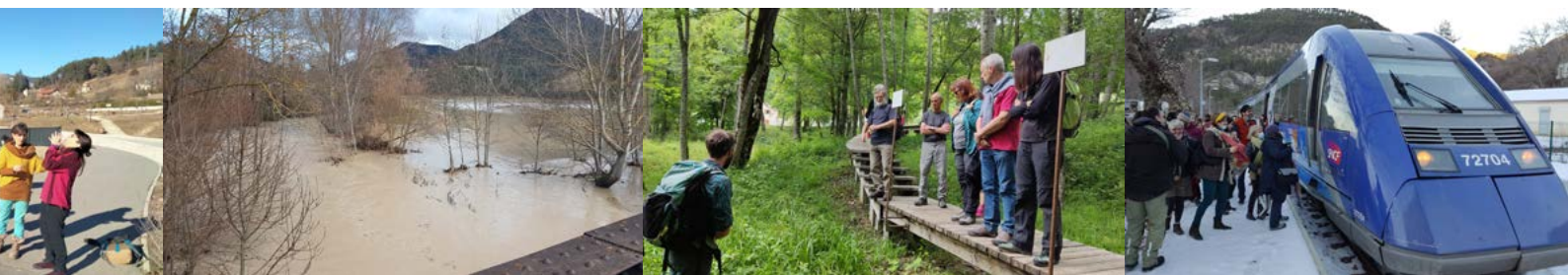


- la consolidation du service d’instruction mutualisé (**SIM**), avec l’évolution des tarifs et la mise en place de la saisie par voie électronique des demandes relative au droit des sols, mais également le renfort de l’instruction avec l’arrivée des nouvelles communes couvertes par un document d’urbanisme ;
- le développement accéléré du service de secrétariat mutualisé (**SISEMA**) qui est passé en 2 ans d’1 à 6 secrétaires travaillant pour plus de 10 communes ; le service poursuit son développement en 2022 pour répondre à la demande des mairies avec deux problématiques à résoudre : la nécessité de se structurer et se coordonner et la difficulté chronique de recruter poussant à réfléchir à l’organisation d’un service de tutorat et d’accompagnement de l’apprentissage.
- la consolidation enfin du service mutualisé **d’eau et d’assainissement**, créé pour accompagner le contrat de progrès avec l’Agence de l’eau et dans la perspective éventuelle du transfert de la compétence, le début du nouveau mandat a confirmé l’utilité d’un travail de mise à niveau et d’harmonisation des pratiques communales vers la définition d’un niveau de services à l’échelle intercommunale, ambition posée pour l’année 2022.

Le **renforcement de l’ingénierie** est également sensible avec le déploiement de nouvelles missions structurant **les nouvelles orientations du mandat** :

- en cohérence avec la trajectoire amorcée en fin de mandat précédent, face aux enjeux prégnants de la transition écologique, la communauté des communes accélère **sa politique de l’Énergie** ; le conseil communautaire a validé la poursuite des objectifs d’une démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) et la création d’un Service Intercommunautaire de Performance Énergétique à l’échelle de la vallée de la Drôme ; pour animer cette politique, la communauté des Communes consacre 0,5ETP depuis début 2021.
- le débat poussé par la **loi d’orientation des mobilités** (LOM) de décembre 2019 a abouti en mars 2021 à fixer le cadre d’intervention intercommunale en matière de mobilités locales (partagée, solidaire et active). Le choix s’est porté sur un transfert de compétence à la Région tout en engageant un travail sur les besoins du territoire au sein d’une commission ad hoc. 2022 sera consacrée à l’élaboration d’un schéma cyclable articulé au schéma de mobilités communal de Die ;
- la place de la ville centre et au-delà la problématique de **redynamisation des bourgs-centres** a abouti à la candidature et l’engagement **du programme « petites villes de demain »** en coordination entre la commune de Die et l’intercommunalité ; pour conduire cette démarche, les 2 collectivités se partagent un poste de chef de projet financé dans le cadre du programme national.
- élaboré dès fin 2020 et courant 2021, **le projet alimentaire de territoire** a été déposé et validé en 2021 ; ce vaste programme d’animation articule les problématiques de production et d’approvisionnement local. Pour conduire cette animation se dote dès début 2022 d’une nouvelle animation.

La transition que constitue la charnière 2021-2022 se matérialise enfin dans la concertation, la construction et la signature début 2022 du **Contrat de Relance et de Transition Écologique**. Engagé fin 2020-début 2021 avec une série de conférences territoriales lors desquelles les communes ont pu faire remonter leurs intentions de projet pour le mandat, le programme d’actions jalonne les besoins de partenariat financier avec l’Etat et les partenaires financiers institutionnels (Région et Département).



55

agents au service des usagers

Zéro Déchet

16 agents

Administratif et

SISEMA - 15 agents

Développement et social

10 agents

Aménagement et urbanisme

9 agents

Environnement et Patrimoine

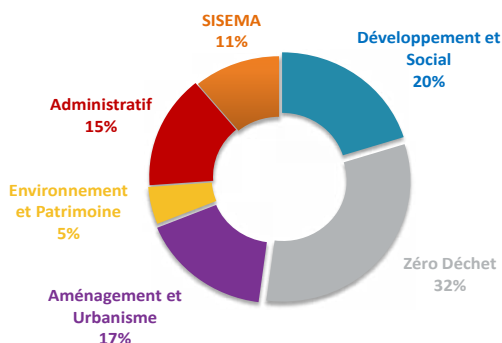
5 agents

Services et Effectifs

Au 1^{er} janvier 2022, pour mettre en œuvre les compétences et les actions de la collectivité, l'équipe politique s'appuie sur une équipe technique et administrative de 55 agents (50,1 équivalents temps plein – ETP) dont :

- 37 agents titulaires (34 ETP)
- 18 agents contractuels (16,1 ETP)

Effectifs par pôle avec détail SISEMA selon ETP



55 agents

(28 femmes et 27 hommes)

Durant l'année 2021, les services se sont étoffés avec l'embauche de 8 agents :

- 1 chef de projet pour l'animation Petites Villes de Demain,
- 1 animatrice au service mutualisé Natura 2000,
- 1 contrôleur au SPANC
- 1 assistante administrative aux ressources humaines et au pôle zéro déchet
- 2 postes au pôle zéro déchet (gardien et chauffeur)
- 1 secrétaire de mairie au SISEMA
- 1 conseiller numérique

Directeur des services : **Olivier Fortin**

Vice-Président en charge du personnel : **Olivier Toureng**

En 2021, 1 agent a été titularisé (Anthony Borel au SPANC).

Les agents assistants de prévention, après avoir effectué l'analyse des risques professionnels de la collectivité en collaboration avec les agents, ont effectué une mise à jour globale du document unique et ont édité et distribué un livret d'accueil sécurité.

Budget : l'équilibre financier

En 2021, le budget de la Communauté des Communes se compose d'un budget principal et de 6 budgets annexes (SPANC, Abattoir, Énergie et les ZA de Die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois).

1. Le contexte

Les budgets 2021 ont été adoptés au conseil communautaire du 8 avril 2021. D'un montant de 6 125 045 € en investissement et de 8 491 392 € en fonctionnement, le budget principal permet de financer les charges de gestion, les charges de personnel, les subventions versées, les reversements aux communes en Fonctionnement, ainsi que les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en Investissement. La CCD dispose d'une comptabilité analytique permettant une présentation du budget par services.

La réalisation du Budget s'inscrit dans la sortie progressive de la crise sanitaire. En 2021, ce budget de transition est marqué par un retour à la normale constaté sur les charges de gestion, ainsi que par le renforcement de l'ingénierie interne. En parallèle, les mesures du plan de relance concernant les impôts de production et la suppression du produit de la Taxe d'habitation sur les résidences principales induisent une érosion des produits fiscaux au profit de compensation versée par l'Etat.

Ce contexte incite à la prudence et rend d'autant plus nécessaire la recherche d'un équilibre budgétaire structurel au regard des charges nouvelles assumées par la CCD et d'un programme pluriannuel d'investissement ambitieux.

2. Les chiffres clés du Budget et les faits marquants 2021

⇒ Les chiffres clés du Budget

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont constatées à **6 782 K€**. Les produits de fiscalité s'élèvent à 4 703 K€, soit 69,3 % de ces recettes. Une partie de la fiscalité est reversée aux communes, aux syndicats de rivières et à l'EPIC office de tourisme, pour un montant de 1 474K€. Les dotations de l'Etat et les subventions s'élèvent à 1 511 K€, soit 22,3 % de ces recettes.

Les **dépenses réelles de fonctionnement**, s'élèvent à **6 021 K€**. Les charges de personnel sont constatées à hauteur de 2 035 K€, soit 33,8 % de ces dépenses. Les charges courantes des services s'établissent à 923 K€, soit 15,3%. Les subventions et participations sont constatées à 1 511 K€, soit 25,0%. Les autres charges sont constituées des charges exceptionnelles, des frais financiers et de la fiscalité reversée.

La section de fonctionnement dégage **une épargne brute de 761 K€**. Le remboursement du capital de la dette est constaté à hauteur de **325 K€**, il en résulte **une épargne nette de 436 K€** dégagé sur l'exercice pour financer les projets et les investissements de la collectivité.

Financement des Investissements :

Les **dépenses d'équipement** (hors remboursement en capital de la dette) sont constatées à **1 774 K€**.



Alain MATHERON
Président



Anne-Line GUIRONNET
Vice-Présidente en charge
des Finances

Thomas COSTE
Responsable du Pôle
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

Les **ressources propres d'investissement** s'élèvent à **1 156 K€**, hors recours à l'emprunt :

- Subventions (775 K€),
- FCTVA (203 K€),
- Remboursement des avances consenties pour les travaux de l'abattoir (80 K€)
- Remboursement des avances pour l'aménagement des zones d'activités (12K€)

Pour assurer l'équilibre de la section d'investissement, les dotations aux amortissements (440 K€) couvrent le remboursement en capital de la dette (325 K€). Le déficit d'investissement constaté est de 503 K€.

- Dépenses d'équipement :	- 1 774 K€
+ Ressources propres d'investissement :	+ 1 156 K€
+ Dotations aux amortissements :	+ 440 K€
- Couverture remb. Capital dette :	- 325 K€
= Déficit d'investissement reporté :	- 503 K€

➔ La fiscalité

Les produits de la fiscalité directe sont constitués des taxes pour lesquels la CCD dispose d'un pouvoir de taux. Le conseil communautaire vote chaque année les taux d'impositions :

- **Taxe d'habitation (TH)** : les occupants de logements au 1er janvier
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)** : les propriétaires de biens immobiliers (usage professionnel ou d'habitation), hors bâtiments agricoles,
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)¹** : les propriétaires de terrains, notamment agricoles
- **Cotisation foncière des entreprises (CFE)** : les entreprises et les personnes physiques qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée, hors exploitants agricoles et activités exonérées

Les taux d'imposition sont reconduits en 2021.

<i>Taux et produit de la fiscalité</i>	2021	2020	2019
Taxe d'habitation	5,50 %	5,50 %	5,50 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3,98 %	3,98 %	3,98 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	14,40 %	14,40 %	14,40 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,45 %	25,45 %	25,45 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,40 %	12,40 %	12,40 %

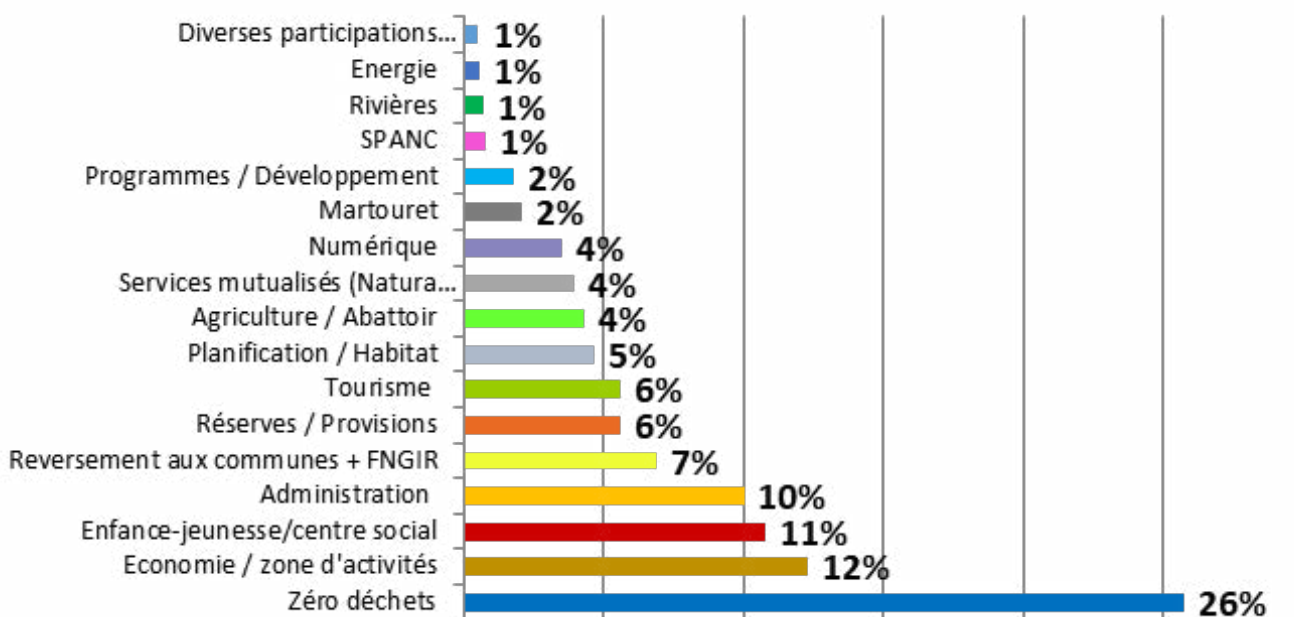
ZOOM sur la TEOM

La CCD exerce la compétence statutaire obligatoire de gestion des Ordures ménagères. Pour financer ce service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également votée chaque année. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est établie d'après le revenu net servant de base à la taxe foncière.

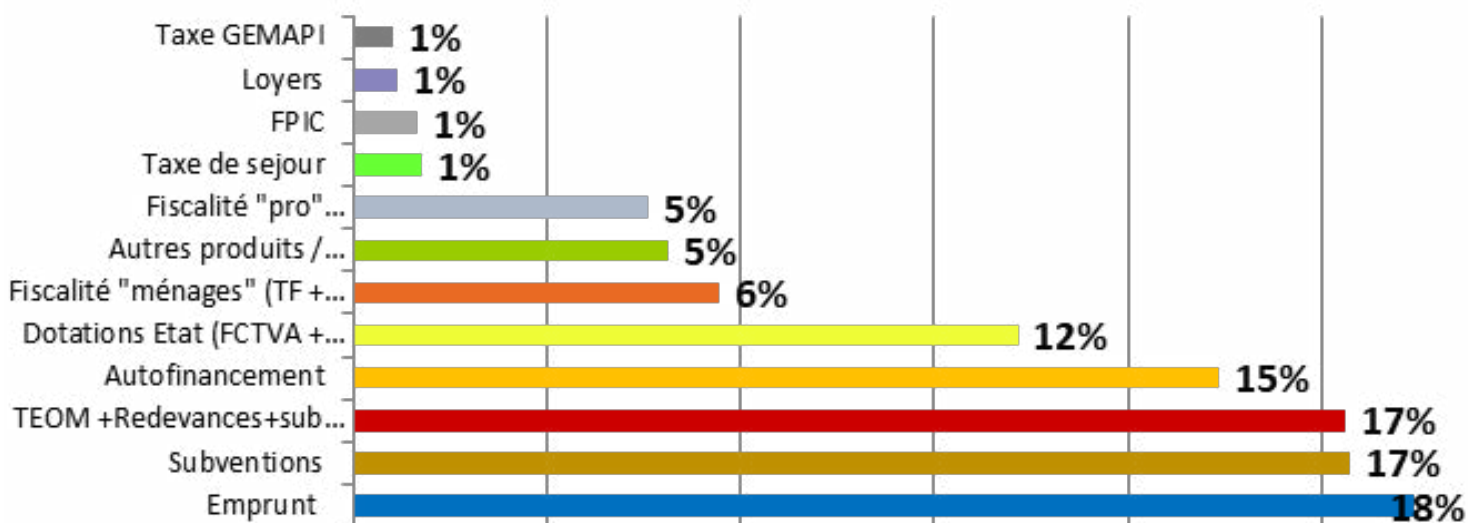
1 Dont taxe additionnelle

➔ Une vue budgétaire analytique par services

**Vue d'ensemble
des dépenses investissement + fonctionnement de tous les budgets 2021**



**Vue d'ensemble
des recettes investissement + fonctionnement de tous les budgets 2021**



➔ L'endettement

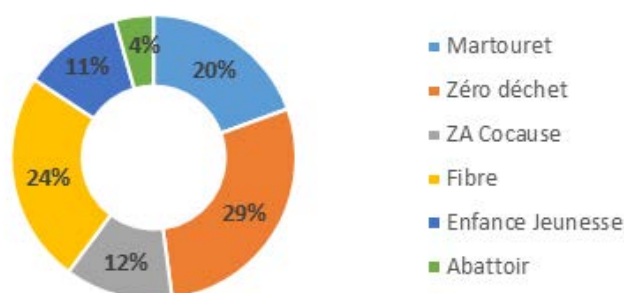
Le remboursement de l'annuité de la dette² est de 325 K€ en 2021, dont 29,4% imputable au déploiement de la fibre. L'ensemble des emprunts est contracté en taux fixe, sans risque de volatilité.

L'encours de dette s'élève à **4 179 K€** au 31/12/2021, soit 344€ par habitant.

² Remboursement des Intérêts et du capital de la dette



Encours de dette par activités



3. Les perspectives pour 2022

👉 Le contexte 2022 :

L'élaboration du budget 2022 s'inscrit dans le contexte d'incertitude de la crise sanitaire et les réformes de la fiscalité locale :

- L'impact de la crise sanitaire en termes de baisse des produits de la fiscalité économique locale,
- La suppression du produit de Taxe d'habitation sur les Résidences principales, compensée par l'Etat par le versement d'une fraction de la TVA nationale en 2021 pour la CCD,
- Les mesures du Plan de relance avec des financements potentiels pour le territoire en répondant à des appels à projets (« Petite Villes de Demain », Plan alimentation territorial, Contrat de Relance Transition Écologique...)
- Les mesures du Plan de Relance liées à la baisse de moitié des Impôts de production pour les établissements industriels et les entreprises assujetties à la Cotisation sur la Valeurs ajoutée (CVAE).

👉 Les orientations 2022 en investissement :

Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques communautaires. Les opérations inscrites en PPI répondent à des principes et des valeurs communes :

- Une exigence de proximité et de solidarité territoriale,
- Une adaptation des politiques publiques aux spécificités d'un territoire rural peu dense,
- Le renforcement de l'attractivité économique du territoire,
- La préservation des équilibres écologiques et naturelles.

La réalisation de ces investissements s'inscrit dans la mise en œuvre du projet politique de territoire et des compétences exercées par la CCD. Ces opérations peuvent être regroupées par champ d'intervention. En 2022, les orientations budgétaires proposées en Investissement s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle en cours pour un montant de 5 158 687€. Les orientations 2022 de la PPI se déclinent comme suit :

Conduire les programmes de travaux structurants engagés :

- Plan quinquennal en cours sur le site du Martouret tranche 4 (désenfumage),
- Livraison du Pôle petite enfance de Die (solde convention maîtrise d'ouvrage déléguée DAH),
- Travaux en cours du programme de l'Aire de tri et de réemploi de Die,
- Travaux du réaménagement du siège CCD : salle de réunion en rez-de-chaussée, changement chaudière à fioul
- Travaux d'aménagement de l'ancienne cure de Saint Nazaire le désert en crèche,

Renouveler et améliorer le patrimoine existant :

- Programme de travaux de sécurisation Via Ferrata (suite étude 2018),
- Entretien / amélioration des bâtiments intercommunaux – chaque année
- Renouvellement équipements OM – programme pluriannuel
- Aménagement de l'espace jeune – palais social,
- Informatisation des écoles

Élaboration du PLUi et documents d'urbanisme communaux

Soutien financier :

- Prise de participation SCIC énergie (Dwatts),
- Fonds avances remboursables acteurs LEADER, (inscription en PPI),

Aménager le territoire :

- Contribution à la tranche 2 du déploiement de la fibre (lissage sur 5 ans),
- Lancement étude pré-opérationnelle d'une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) pour un programme d'action,
- Opération d'aménagement de la zone Nord de la Zone d'activité économique (ZAE) Cocause à Die (Budget annexe),
- Opération maîtrise publique du foncier économique avec Bail à construction (lot n°3 ZAE Cocause zone sud), (inscription en PPI),

Projeter les futures tranches de travaux :

- Maîtrise d'œuvre pour un programme équipement crèche de Châtillon-en-Diois (inscription en PPI),
- Acquisition foncière et maîtrise d'œuvre pour un programme d'aménagement d'une recyclerie à Die (inscription en PPI),

➤ Les orientations 2022 en Fonctionnement :

Le budget 2022 apparaît comme un budget de transition venant après 2 années marquées par un avancement perturbé du projet politique et d'un partage des nouvelles orientations.

Le budget est marqué par le renforcement de l'ingénierie pour accompagner le déploiement de nouvelles missions structurant les actions intercommunales sur des thématiques nouvelles : Énergie, projet alimentaire de territoire (PAT), mobilités locales (partagée, solidaire et active), redynamisation des bourgs-centre

La CCD adapte ainsi ses effectifs aux ambitions des politiques publiques menées (charges de personnel en hausse), tout en recherchant systématiquement des cofinancements avec les partenaires (État, CAF, Anah, ANCT, ARS, programmes européens (FEADER, LEADER)

Les orientations 2022 traduisent également la volonté d'adapter les services existants aux enjeux du territoire. (Enfance jeunesse, bâtiments, SISEMA).

Pôle Administratif

Le pôle administratif a pour mission d'accompagner les agents et les élus de la Communauté des Communes du Diois aussi bien sur la gestion administrative et comptable que sur l'accueil du public et la communication. Le pôle regroupe 7 agents. Ce pôle coordonne également le service mutualisé de secrétaires de mairies (6 agents).



Olivier TOURENG

Vice-Président en charge
du personnel

Thomas COSTE

Responsable du Pôle
Administratif

thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

L'accueil est ouvert :

**du lundi au jeudi de
8h45 à 12h et
de 13h30 à 17h30**

**le vendredi de 8h45 à
12h et de 13h30 à 17h**

1. L'organisation du Pôle Administratif

Le pôle Ressources administratives regroupe les services supports de la collectivité ainsi que le service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA). Le pôle est structuré pour fiabiliser les procédures et le cadre réglementaire des politiques publiques menées par la CCD et venir en appui et en ingénierie des autres services :

- **Gestion des ressources humaines** : gestion de la carrière des agents, appui au recrutement, suivi plan de formation, temps de travail et politique salariale
- **Gestion comptable et régie de recettes** : traitement des factures, gestion des titres de recettes, appui au référent administratif (gestion bons de commande, relations fournisseurs, suivi budgétaire...)
- **Gestion de la Commande publique** : appui définition du besoin, gestion des procédures de mise en concurrence, rédaction des marchés publics, notification et gestion de l'exécution administrative des marchés,
- **Gestion des assemblées** : gestion administrative et réglementaire des assemblées délibérantes (Conseil et bureau communautaire), rédaction des délibérations
- **Communication** : appui aux services pour concevoir outils de communication (affiches, flyers, visuels...) et les diffuser (site internet, Facebook, presses locales), gestion du magazine intercommunal (INTERCOM)
- **Accueil** : gestion réservation salles de réunion, appui aux services (délivrance cartes de déchetterie, gestion flux permanence partenaires extérieurs, enregistrement des factures)

Le Service intercommunal de secrétariat de mairie (SISEMA) est un service mutualisé créé pour répondre aux besoins des communes adhérentes de remplacement et de renfort administratif (détails en page 66).

Le Pôle Administratif (hors SISEMA) se compose comme suit :

- ✓ Thomas Coste : responsable du pôle et gestion des finances
- ✓ Isabelle Allemand : communication
- ✓ Sylvie Beau : accueil
- ✓ Thomas Bouffier : gestion des assemblées et délibérations (départ fin 2021 et remplacé au 1^{er} avril 2022 par Rachel Courthial)
- ✓ Audrey De Campos : comptabilité et régie de la taxe de séjour
- ✓ Rémi Maruejols : commande publique, conventions et assurances
- ✓ Marie-Laure Poujol : ressources humaines et suivi des subventions
- ✓ Mélodine Poveda : renfort au ressources humaines

2. Bilan de l'activité 2021

- **Gestion des ressources humaines** : forte activité due à la gestion de la crise sanitaire et aux évolutions réglementaires induites par la loi de la transformation de Fonction publique territoriale. L'adaptation de l'organisation à la crise s'est traduite par le développement du télétravail, une gestion des plages d'absences et de présentiel centralisée par le service RH, la mise en place d'une prime pour les agents du service Ordures ménagères en activité pendant le confinement. Un protocole Télétravail a été formalisé par le service RH et adopté par le bureau communautaire. Les évolutions réglementaires ont porté sur la procédure de recrutement des agents contractuels.

- **Comptabilité** : 2041 mandats et 945 titres. Fait marquant : transfert de la gestion de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la taxe de séjour à l'office de tourisme du Pays diois, préparation à la fermeture du centre des finances publiques de Die au 31/12/2021 et rattachement au service de gestion comptable de Crest.

- **Commande publique** : notification des marchés de travaux du programme Via Ferrata de l'aire de tri et de réemploi de Die, de l'espace jeune au Palais social à Die, de la réhabilitation de la cure en crèche à Saint Nazaire le Désert, appui et rédaction phases avant-projet programme aménagement tranche Nord de la zone d'activité de Die, renouvellement du marché des assurances, assistance aux communes en matière de commandes publiques,

- **Communication** : Création d'un support encadrant les modes de sollicitation du service support communication par les autres services de la collectivité, relais des informations et actions de la CCD aux communes et supports CCD lors des confinements. Le site internet connaît une fréquentation régulière avec plus de 28 000 visites.

- **Assemblées** : poursuite en 2021 d'une localisation décentralisée des assemblées (Luc-en-Diois, La Motte-Chalancon, Châtilhon-en-Diois, Centre du Martouret à Die).

- **Accueil** : 3776 personnes ont poussé les portes de la CCD en 2021.

3. Perspectives 2022

- **Pour le service commande publique**, attribution des marchés de travaux de l'aménagement de la tranche Nord de la zone d'activité économique de Die, suivi de l'exécution des programmes en cours, attribution des marchés de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace cuisine de la crèche de Châtilhon-en-Diois et du programme de réaménagement de la recyclerie de Die.

- **Pour le service communication**, accompagnement des services et des nouveaux élus dans leurs actions (lettres du PLUi, flyers, appui conférence presse...). Accompagner la mise en place d'un extranet à destination des élus et des agents, contribuer aux enjeux d'une administration dématérialisée via le site internet de la collectivité.

- **Pour le service ressources humaines**, accompagner les élus dans la mise en place des instances de dialogue social au 1^{er} janvier 2023 avec l'institution d'un Comité social technique (CST). La CCD a franchi le seuil des 50 agents au 31/12/2021.

- **Pour le secrétariat mutualisé**, s'assurer de la bonne intégration des secrétaires nouvellement recrutées dans les mairies et renforcer le temps de coordination et de tutorat. Planifier et assurer les renforts administratifs auprès des communes volontaires.

- **Pour la gestion comptable**, nouer des relations partenariales avec le service gestion comptable de Crest suite au transfert du Centre des finances publiques de Die à Crest au 01/01/2022. Mise en place d'un suivi physique de l'inventaire avec l'utilisation d'étiquette d'inventaire.

Enfance - Jeunesse

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, la Communauté des Communes du Diois à la charge de :

- L'élaboration, l'animation et la contractualisation de procédures type « contrat enfance »
- La construction, la gestion et l'entretien des établissements d'accueil du jeune enfant et Accueils de Loisirs Sans Hébergement agréés (ALSH) extrascolaires et périscolaires du mercredi inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat Enfance-Jeunesse)
- La gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM), du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et de tout autre dispositif d'accueil collectif de la petite enfance
- Gestion et assistance à tout autre mode de garde d'enfants



Valérie JOUBERT

Vice-Présidente en charge
de l'enfance



Joël BOEYAERT

Vice-Président en charge
de la jeunesse

Anouk AVONS

Mission Enfance-Jeunesse
anouk.avons@paysdiois.fr

04 75 22 47 99

**Christèle
ARNAUD-RIBES**

Relais Assistant.e.s
Maternel.le.s (RAM)
ram@paysdiois.fr
04 75 22 15 23

En pratique :

- le RAM est un service de la Communauté des Communes du Diois, il devient Relais Petite Enfance (RPE) en 2022.
- la gestion des multi-accueils, des micro-crèches et accueils de loisirs, des maisons d'assistantes maternelles, du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) du territoire est assurée par des associations avec qui la CCD passe des conventions de partenariat et de financement. La CCD assure la coordination de ces services à l'échelle du territoire.

Les structures Enfance-Jeunesse

1. Activités 2021

○ Petite Enfance (0-6 ans)

Au 1^{er} sept 2021 : 5 multi-accueils (72 places), 1 micro-crèche (10 places), 1 RAM, 1 LAEP. (voir annuaire des structures page 5)

Au total, les structures associatives emploient 30 ETP.

Les faits marquants

- 2 comités de pilotage petite enfance/enfance se sont réunis en janvier et juin avec les membres de la commission et les partenaires.
- Des crèches qui ont su être créatives pour la mise en place du service minimum d'accueil dans le cadre de la pandémie COVID en mutualisant l'accueil des enfants dans une structure sur le bassin Die-Châtillon-Luc, qui ont fait de leur mieux pour gérer les protocoles COVID successifs et les arrêts maladie ou cas contact des professionnels et/ou des enfants. Face à l'épuisement des salariés, la CCD a co-construit avec l'association les 4JeuxDye l'action «**Bouffée d'air**» : une 1 journée de remplacement/salarié offerte financée par la CCD pour souffler et pour expérimenter le service de remplacement mutualisé porté par l'association les 4 Jeux Dye.
- Taux d'occupation toujours très satisfaisant sur les structures de Die, Châtillon et Luc (75% à 85%) et moins sur les établissements en milieu très rural (Lus-la-Croix-Haute, Rémuzat/La Motte-Chalancon, St Nazaire) où ils peinent à atteindre 60% du fait d'une plus faible démographie. Des actions sont en place pour conforter la fréquentation : changement de locaux à venir pour la micro-crèche de St Nazaire-le-désert par exemple.
- Selon l'observatoire des besoins (compilation des «non –admission» en juin 2021) il manquerait 10 à 16 places d'accueils collectives et/ou individuelles sur les ex-canton de Die et de Luc-en-Diois.
- Suite aux évolutions des modalités de financement CAF, favorables à notre territoire, les associations gestionnaires des crèches ont pu renforcer leur trésorerie.
- **Etude repas en crèches du Diois** : les élus et les conseils

d'administration des associations gestionnaires ont choisi les fournisseurs de repas : ESAT Recoubeau pour les multi-accueils de Luc-en-Diois et de Châtillon-en-Diois, confection par l'association les 4Jeux dye pour la crèche de Die, pour une mise en place en 2022, et ESAT de Rosans pour la crèche de Rémuzat/La Motte-Chalancon, la cantine scolaire de Lus-la-Croix-Haute pour la crèche les lucioles et pas de fournisseurs trouvés pour la micro-crèche de st Nazaire-le-désert pour laquelle les parents continueront d'apporter le repas.

- **Etude couches** : 1 commission fourniture des couches en crèches du Diois : présentation des atouts/contraintes des couches lavables par un bureau d'étude et d'une expérimentation couches lavables. Analyse comparative des devis de couches jetables écologiques.

- Poursuite du soutien aux contrats d'apprentissage dans 2 structures : Die, Luc.

- Travail transversale avec le Contrat Local de Santé concernant l'identification des ressources sur la question du handicap : une réunion organisée par le CLS au printemps et sur l'identification des acteurs santé petite enfance dans un répertoire petite enfance en cours de construction.

○ Enfance (3-12 ans)

Sur le territoire : 4 ALSH extrascolaires (Die, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, La Motte-Chalancon)

Au total les structures associatives emploient 6 ETP

Les faits marquants

- Aide financière aux stages BAFA et BAFD 15 stagiaires diois soutenus (formation générale BAFA)

- Ouverture de l'ALSH de Die aux 3-4ans, suite aux travaux réalisés par la CCD

- Début de la réflexion pour créer un ALSH pour le bassin de vie de Luc-en-Diois

- Renouvellement du [PEDT/Plan mercredi](#)



Session BAFA 2021

○ Jeunesse (12-25 ans) : l'ESCDD emploie 3 ETP

- Poursuite du soutien financier du département de la Drôme.

- Contribution au réseau d'acteurs jeunesse (RAJ) animé par l'ESCDD : mise en place d'un carnet de l'engagement du jeune, d'une méthodologie pour le recueil de la parole des jeunes.

- Mise en place d'une commission partagée : élus CCD/communaux volontaires, administrateurs ESCDD et techniciens jeunesse, 3 réunions : avril, juin et décembre : travail sur les sujets priorités par les élus : lieux pour les jeunes, la mobilité, le recueil de la parole des jeunes.

- Voir partie centre social pour les actions jeunesse réalisées par l'ESCDD.

○ Bâtiments

- Fin de la partie étude sur le projet de rénovation du bâtiment la Cure pour reloger la crèche de St Nazaire, début des travaux en 2022.

- Poursuite des travaux sur le pôle petite enfance sur Die qui permettra l'augmentation d'agrément de 12 places ce qui devrait équilibrer l'équation offre/besoin sur le territoire Diois.

- Pour mettre en œuvre l'obligation de fourniture des repas dans les crèches, il sera nécessaire de mettre aux normes « cuisine satellite » les équipements :

- Poursuite de la réflexion projet d'extension pour la création d'une cuisine satellite au multi-accueil a petits pas à Châtillon

- Réflexion sur la création d'un nouveau bâtiment pour la crèche les lucioles à Lus, décalée à 2022

- Projet de réaménagement d'un espace supplémentaire aux anciens tribunaux pour l'ESCDD (relogement de l'espace jeune notamment) pour un démarrage des travaux en 2022



Visite des travaux du Pôle Enfance à Die

2. Perspectives en 2022

- Fourniture des couches dans toutes les crèches dioises : expérimentation des couches lavables pour les crèches volontaires
- Fourniture des repas dans les crèches de die, Luc-en-Diois et Châtillon-en-Diois.
- Etude vers l'évolution du mode de gestion des crèches
- Poursuite des projets bâtiments cités dans le paragraphe précédent pour les crèches de St Nazaire, Die, Châtillon, Lus et pour le centre social.
- Renouvellement de la CTG
- Poursuite étude fourniture des couches en crèches : expérimentation des couches lavables pour les crèches volontaires
- Contribuer à l'accompagnement des fournisseurs de repas pour les crèches (mise aux normes, approvisionnement, formation menu petite enfance...)
- Accompagnement de la nouvelle direction sur la micro-crèche de St Nazaire-le-Désert
- Poursuite des projets bâtiments.
- Évaluer et renouveler la [Convention territoriale globale](#) (CTG), feuille de route partagée CAF - CCD - ESCDD sur les thèmes de l'inclusion numérique, de l'accès aux droits, de la petite enfance, de l'enfance, de la parentalité, de la jeunesse, des espaces de vie sociale, logement,...

Le Relais Assistant.e.s Maternel.le.s (RAM)

Sous l'égide de la vice-présidente Valérie Joubert, l'animatrice du RAM travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice enfance-jeunesse pour tous les projets transversaux à l'enfance dans le Diois ou spécifiques au RAM.

Les missions du relais sont définies par la CAF (extrait de la lettre circulaire C n°2017-003) :

Mission 1 : Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (accès, coût, aides possibles, démarches administratives et juridiques) et les professionnels de l'accueil individuel (sur les conditions d'accès, d'exercice, d'emploi, de formation, de passerelles entre les différents métiers).

Mission 2 : Offrir un cadre d'échanges et de rencontres des professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile)

Mission 3 : Observer les conditions locales d'accueil du jeune enfant. Ce qui consiste, entre autre, à rassembler les informations sur le besoin des familles et les réponses apportées à des moments clés. Un élément important pour évaluer la pertinence des actions et contribuer à une meilleure adéquation entre offre et besoins.

Le RAM est ouvert sans rendez-vous

le lundi de 14h à 17h et le mercredi de 10 à 12h

et sur rendez-vous en contactant l'animatrice.

1. Les actions 2021

Répondre aux besoins des familles et développer d'autres modes de garde

131 familles différentes (pour 290 échanges) se sont adressées au Ram en 2021 principalement pour rechercher une place d'accueil pour leur(s) enfant(s), ce chiffre est un peu plus élevé qu'en 2020 (121 familles différentes). Le Ram accompagne les parents employeurs tout au long de leurs relations avec leurs employés, quelle que soit la question et en préservant la confidentialité des échanges, de la même manière tout sujet peut être abordé avec les professionnels.

Accompagner les professionnelles

246 échanges individuels avec les professionnels ont eu lieu cette année 2021, un chiffre aussi en légère augmentation. Le nombre d'assistantes maternelles restent assez en dessous des besoins, surtout à Die. A noter qu'en 2021, 9 nouvelles assistantes maternelles ont été agréées ou sont arrivées sur le territoire mais 7 sont sortis de la profession et les sorties se poursuivent en 2022. Des actions de valorisation de la profession ont eu lieu, notamment la publication d'un dossier de 4 pages sur la profession dans le [journal du Diois en février](#) et la sortie du film « Venir debout » en octobre.

ZOOM : VENIR DEBOUT : Pas à pas jusqu'à la marche

Réalisé en lien avec Caroline Zenatti, éducatrice du développement moteur du nourrisson et Arnaud Miceli, vidéaste, le film a été visionné en conseil communautaire et partagé sur une plateforme vidéo. Il a fait l'objet d'article élogieux dans les magazines spécialisés. Le film rencontre un franc succès national surtout auprès d'autres RAM et de centres de formations des professionnels de la petite enfance. www.venirdebout-lefilm.fr



Le RAM continue de fournir aux familles une liste d'une douzaine de personnes se proposant pour effectuer des gardes d'enfants à domicile. Le travail de fond avec la coordinatrice enfance-jeunesse et les élus, commencé en 2017, a débouché en 2018 par la mise en place d'une aide expérimentale à la garde à domicile avec l'Association Vivre A Domicile (AVAD) qui se poursuit en 2021 avec l'AVI. Les gardes d'enfants à domicile, au même titre que les assistantes maternelles, peuvent participer aux activités et trouver un premier niveau d'information auprès de l'animatrice.

Les 2 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), « Curieux de nature » à Marignac en Diois, ouverte en 2018 ; Bulle de vie » ouverte en février 2020 à Recoubreau, continuent d'accueillir respectivement 12 et 8 enfants par jour. Le projet de MAM à Die qui a débuté au dernier semestre 2020 ne verra pas le jour pour l'instant. La CCD accompagne les postulants dans le long processus de gestation de ces projets (plusieurs années) en veillant à leur intégration dans le contexte et à leur adéquation aux besoins du Diois. Elle aide également à leur fonctionnement en les soutenant financièrement et techniquement. Tout le service enfance (élus et techniciens) reste mobilisé autour des projets, individuels ou collectifs, pouvant apporter des solutions d'accueil des jeunes enfants aux familles du Diois.

Les professionnelles et les enfants qu'elles accueillent ont continué à fréquenter le RAM en 2021 malgré les protocoles dues à la situation sanitaire, 35 ateliers ou temps de jeux ont pu être proposés, un retour à la normale par rapport à 2020, 70 enfants différents ont pu profiter d'au moins un temps d'éveil et/ou spectacle. Des temps de rencontre en soirée et la journée professionnelle ont pu également avoir lieu en 2021, une seule formation a dû être reportée en 2022. La journée professionnelle rassemble les salariés des structures collectives et de l'accueil individuel, cette année nous avons eu le privilège d'entendre Madame Josette Serres sur le thème de l'observation, ce fut une journée riche en enseignement, réflexions et rencontres.

Le RAM s'inscrit pleinement dans le réseau des acteurs de la petite enfance du Diois et y contribue en apportant la spécificité de l'accueil à domicile.

2. Perspectives 2022

- Le déménagement du multi-accueil de Die dans les nouveaux locaux situés rue Joseph Reynaud et la mutualisation d'une salle d'activité se fera en septembre 2022.
- Le RAM devient le Relais Petite Enfance (RPE). Ce changement de nom induit un repérage plus facile pour les familles. Une des missions principales du RPE étant d' « *informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins* ». Ses missions sont plus détaillées et visent à accompagner l'ensemble des professionnels de la petite enfance : assistantes maternelles, professionnels en structures, à domicile, MAM...
- En septembre 2022, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux, nous prévoyons une fête de l'enfance autour du thème de l'alimentation. Une occasion de mettre en valeur l'accueil du jeune enfant dans le Diois et de partager des moments ludiques avec les familles.



LE DÉPARTEMENT



L'essentiel & plus encore



ZOOM : le centre social

La Communauté des Communes du Diois a pour compétence la gestion du centre social intercommunal. Il s'agit d'une compétence dont la mise en œuvre est déléguée à l'association ESCDD (Espace Social et Culturel de Die et du Diois) par voie de convention de partenariat.



Joël BOEYAERT

Vice-Président en charge
de la jeunesse et du centre
social

Anouk AVONS

Mission enfance - jeunesse
anouk.avons@paysdiois.fr
04 75 22 47 99



Espace Social et Culturel de Die et du Diois

Place de l'Evêché
26 150 DIE

contact@escdd.fr
04 75 22 20 45

www.escdd.fr/website/

En 2021 les activités de l'ESCDD ont continué à être impactées par la crise sanitaire, mais l'ESCDD a bénéficié de dispositions gouvernementales qui lui ont permis de continuer à accueillir ses différents publics. En 2021 aura été une année encore sous le signe de l'adaptation et de la recherche des possibilités de maintenir les rôles essentiels de l'Espace Social : le développement du lien social et du pouvoir d'agir des habitants.

1. Répondre aux mieux aux habitants touchés par la disparition physique des services publics sur le territoire.

Avec la crise sanitaire, la disparition des services publics s'est fait sentir de manière encore plus prégnante. La possibilité qui a été donnée à l'ESCDD de maintenir ouvert « physiquement » ses services a permis aux habitants et habitantes de trouver soutien et aide dans leurs démarches.

« Point Numérique CAF » en 2018 puis « Tiers lieu d'inclusion numérique » en 2019, le centre social a continué son développement et sa professionnalisation dans le domaine de l'accès aux droits notamment via les outils numériques. Depuis 2020 c'est au sein de « Diois Connecté » qui regroupe l'ESCDD, Latelier et l'EFSD que se développent les activités de soutien numérique aux habitants sur Die, comme ailleurs sur le territoire en coordination avec les autres partenaires. Sont accueillis dans ce cadre-là les 2 nouveaux « Médiateurs numériques » qui ont été recrutés par la CCD et la Ville de Die et qui tournent entre les 3 structures. Il est à noter qu'en 2021 ont été accompagné et formé un nombre important de bénévoles qui sont venus renforcer le pôle « écrivains publics » de l'ESCDD. Cela renforce les possibilités d'accompagnement des personnes ayant des difficultés avec l'écrit et les démarches nécessitant une correspondance écrite.

2. Un travail partenarial et de coordination toujours plus important

➤ La Convention Territoriale Globale (CTG)

Accès aux droits et inclusions numérique, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Logement... Dans tous ces domaines, l'ESCDD développe ses actions. La CTG vient ainsi renforcer le projet social de l'ESCDD. En 2021 une salariée de l'Espace Social a pris en charge la co-animation de ce « dispositif » en collaboration avec une salariée de la CCD.

➤ Animation du réseau Espace de Vie Sociale (EVS) et accompagnement des associations locales

Dans le cadre de la CTG, le Centre Social s'est vu confier par la CAF une mission d'animation du réseau des EVS présents sur le territoire : Accordeurie du Diois, EVS Les Lucioles, EVS Valdequint.

En 2021 l'association TIS de la Vallée de la Roanne est devenue « EVS de la Vallée de la Roanne » après un accompagnement de 18 mois de l'ESCDD.

Début 2022 c'est l'antenne de Radio Rdwa de Luc-en-Diois qui deviendra l'« EVS 101.7Mhz » après avoir été accompagnée par l'ESCDD.



Cette mission d'animation d'un Projet Territorial de Coopération Associative (PTCA) est cofinancée par l'État (Cohésion sociale) par le biais d'un poste FONJEP.

Une opération de plantation collectives d'arbres fruitiers dans le Diois a été accompagné par l'ESCDD en 2021.



Conseil Municipal des Enfants - Animation collectif Boulc - Atelier poterie

⇒ Animation Territoriale

Dans le cadre de cette mission, l'Espace social continue d'accompagner les collectivités qui en font la demande : les communes de Die, de Boulc, de Luc-en-Diois, de Barnave, de Lus-la-Croix-Haute ont été accompagnées sur l'année 2021 sur différents projets : accueil des nouveaux habitants, animation de rencontres élus/habitants, formations des élus, réflexions autour du tourisme, Conseil Municipal des Enfants...

Du côté des habitants l'ESCDD a accompagné plusieurs collectifs et associations sur le territoire notamment sur la question des droits de femmes, autour de l'alimentation, mais également lors de la mise en place du pass-sanitaire afin d'animer des moments d'échange autour de cette question.

3. Les services de l'ESCDD en direction des enfants et des jeunes

L'équipe Jeunesse s'est élargie depuis la fin d'année 2019. Ce recrutement a permis d'ouvrir un nouvel accueil de loisirs « jeunes ». Il a été renforcé par l'arrivée d'une 4ème salariée avec le recrutement d'une animatrice pour les 11-14 ans en fin d'année 2021. Grâce à l'engagement financier de la CAF et de la CCD de nouveaux locaux d'accueil des jeunes seront ouverts courant 2022 dans un bâtiment attenant à l'Espace Social.

En 2021 les structures « petite enfance » ont continué à être accompagnées par l'espace social de manière ponctuelle souvent sur des questions de droits du travail, de gouvernance et de RH ou de manière plus conséquente sur des accompagnements au long cours afin de soutenir les équipes salariées et bénévoles.

4. Perspectives 2022

L'année 2022 sera celle du renouvellement du projet social, en partenariat avec l'ensemble des EVS du territoire, les autres partenaires associatifs, les collectivités et bien évidemment les habitants. Ce grand rendez-vous revient tous les 4 ans et permet de confirmer l'agrément « centre social » pour l'ESCDD et « EVS » pour ceux qui renouvellent également leurs agréments à savoir : L'Accorderie du Pays Diois, Valdequint et les Lucioles. Les 2 autres EVS, « Vallée de la Roanne » et le « 101.7 », ayant été créé dans les 2 dernières années n'ont pas d'obligation à renouveler leurs projets sociaux.

D'autre part, nous verrons aboutir plusieurs projets sur cette année 2022 :

- L'ouverture d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement sur la commune de Luc-en-Diois dans les locaux de l'école.
- L'ouverture des nouveaux locaux de l'Espace Jeunes après 4 mois de travaux pris en charge par la CCD, et la création d'un espace cuisine partagé attenant.
- La continuation du développement de nos deux grands projets solidaires : sur le Logement [en lien avec Solidarité Habitat] et sur la Mobilité [le développement du transport d'utilité sociale sur le territoire].

Contrat Local de Santé

Le contrat local de santé (CLS), signé en janvier 2019 est l'aboutissement d'une réflexion engagée depuis 2010 entre la Communauté des communes et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrat couvre la période 2019-2023 et décline les objectifs nationaux et régionaux de santé dans une dimension adaptée aux besoins du Diois.



Alain MATHERON
Président

Isabelle BIZOUARD
Vice-Présidente en charge
de la Santé

Joël BOEYAERT
Vice-Président en charge
du Social

Sonia ROCHATTE
Animatrice du contrat Local
de Santé (CLS)
sonia.rochatte@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

En plus de la poursuite des travaux mis en œuvre autour des cinq priorités du CLS notamment depuis son lancement, l'année 2021 a constitué le temps de la réalisation de l'évaluation intermédiaire du CLS. Son objectif est de faire un point à mi-parcours sur l'avancement des actions, de vérifier si la stratégie mise en œuvre et les actions menées dans le cadre du CLS sont efficaces pour répondre aux objectifs qui lui ont été fixés.

La démarche dans son ensemble a permis de compiler à la fois des données quantitatives (indicateurs de suivi) et qualitatives (questionnaires et de groupes d'échanges), concernant les travaux conduits sur le territoire depuis deux ans.

1. Faits marquants de l'année 2021

Les retours « qualitatifs » obtenus dans le cadre de la démarche mettent en évidence d'importantes différences de perception sur les ressources en santé du territoire et leur évolution depuis deux ans selon qu'ils sont signataires, élus, partenaires ou encore usager.es.

L'accès aux ressources en santé sur le territoire :

Cette évaluation intermédiaire permet de souligner des améliorations survenues en termes d'accès à la santé sur le territoire : consultations spécialisées mises en place par le centre hospitalier de Die, accès à la mammographie, etc... Même si cette offre est soulignée comme instabilité et/ou avec des délais d'accès importants.

Certaines difficultés, confirmées par les indicateurs des fiches action du CLS, sont relevées par les personnes ayant participé à cette évaluation (difficulté d'accès à des médecins généralistes, confirmé par les départs ayant eu lieu ces 2 dernières années).

D'autres insuffisances sont pointées, par exemple sur l'offre en santé mentale au regard des besoins, qui se sont par ailleurs accentués du fait de la crise sanitaire.

Les ressources en santé sont inégalement connues en fonction des partenaires du territoire qui se sont exprimés, et restent peu lisibles pour les usager.es. Les efforts en matière de lisibilité des ressources doivent par conséquent être poursuivis par la mise en place de canaux d'information adaptés au public ciblé.

Les effets du partenariat et la plus-value du CLS :

- Le constat, assez largement partagé par les partenaires est très positif. Les lieux de rencontre, d'échange et de coordination – qu'ils relèvent ou non de l'animation du CLS – se sont plutôt développés et améliorés, avec des effets positifs sur la capacité des partenaires à se mettre en lien et à proposer des solutions aux usager.es.

- Les élu.es du territoire, ont cependant une vision plus mitigée, s'en sentant plus éloignés. Il convient donc de réfléchir à la manière de les impliquer davantage.

- Enfin, une large majorité des usagers répondants ne connaît pas le contrat local de santé ce qui pose la question de la place qui leur est laissée dans les instances et travaux menés.

2. Perspectives 2022

La dynamique engagée dans le cadre du CLS a d'ores et déjà permis plusieurs réalisations, visant à améliorer les parcours de santé sur le territoire. D'autres actions et projets, déjà en cours de mise ou œuvre ou programmées pour les mois à venir, ont pour vocation d'y contribuer aussi.



Offre de soins de premier recours et relations ville-hôpital

- Travail dans le cadre du CLS pour améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé (appui aux professionnels envisageant une installation, travail avec les élus locaux, ...)
- Travaux de la Communauté professionnelle territoriale de santé en cours pour une écriture du projet (axes de travail sur l'accès au médecin traitant, aux soins non programmés, la coordination des parcours de santé, les actions de prévention...)
- Perspective de dépôt d'une demande de co-financement ARS/collectivités locales pour un poste de médiation en santé, visant à favoriser l'accompagnement vers et dans les soins des personnes éloignées des dispositifs de santé



Santé mentale

- Diverses actions et mesures sont en cours de mise en place pour restaurer un accès facilité à l'offre de soins en santé mentale
- Déploiement des formations « prévention du suicide » sur le Diois, organisées de manière partenariale, à partir du groupe de travail santé mentale et en lien avec l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
- Prévention des addictions : 2 projets d'envergure qui se déploient sur le territoire...
- Programmation des travaux – au sein du groupe de travail santé-mentale et en lien avec les élus du territoire et le CH Drôme-Vivarais, en perspective de la signature d'un Conseil local en santé mentale



Santé des femmes

- Poursuite des actions partenariales sur le thème des violences intrafamiliales notamment autour de plusieurs temps forts : valorisation de la brochure rééditée en 2021, 8 mars et 25 novembre...
- Travail partenarial autour des questions de périnatalité avec notamment le déploiement du projet de référents de parcours en périnatalité, dans le souci d'améliorer la fluidité du parcours de santé des femmes enceintes et jeunes parents
- Mise en place d'action de prévention partenariales autour de la santé sexuelle



Santé-précarité

- Restitution de l'analyse des besoins sociaux Diois et engagement de la discussion avec les élus du territoire autour de la perspective de mise en place d'un dispositif de réponse aux besoins sociaux à l'échelle intercommunale
- Poursuite des échanges en groupe de travail santé-précarité et présentation d'outils et dispositifs (Service public intercommunal de l'énergie et du logement économe, Mission accompagnement santé, etc...)



Autonomie

- Démarches d'information spécifiques auprès des élus du territoire sur les ressources pour la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie
- Poursuite des temps partenariaux et de mise en réseau autour de réunions régulières et thématiques, et amélioration de la connaissance mutuelle des ressources par l'élaboration d'un annuaire partagé des ressources



De manière générale : poursuite des actions de mise en réseau et des partenariats établis pour les conduites d'action de prévention et de promotion de la santé (projet d'action de prévention bucco-dentaire auprès des écoles en lien avec la CPAM et la santé scolaire, travaux avec le pôle Education santé-environnement drômois, etc..) et lancement de nouvelles actions en lien avec les attentes des partenaires...

Développement économique

La Communauté des Communes du Diois propose des actions en terme de développement économique en accompagnant les porteurs de projets diois, en animant des dynamiques de revitalisation et en mobilisant des aides financières.



Alain MATHERON
Président



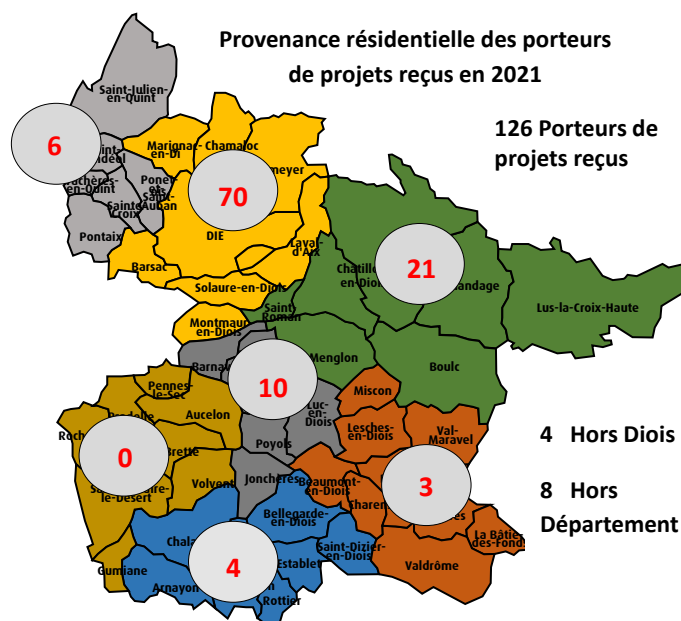
Isabelle BIZOUARD
Vice-Présidente en charge
du Développement
Économique

Jessie MORFIN
Fanny MAZURE
Chargées de mission
économique
jessie.morfin@paysdiois.fr
fanny.mazure@paysdiois.fr
04 75 58 17 44

1. Accueil des porteurs de projets : des permanences hebdomadaires

La chargée de mission reçoit sur rendez-vous les porteurs de projet dans les locaux de la CCD. Une plaquette d'information pour les premiers contacts est mise à jour régulièrement et disponible à l'accueil et sur le site.

➔ **126 porteurs de Projets reçus selon la répartition suivante :**



➔ **Des actions collectives organisées pour favoriser le développement local :**

- Un atelier « Créer son activité au sein d'une coopérative d'activité et d'emploi », organisé par la CCD, le GRAP, Solstice.
- Un atelier « Les fondements de la micro-entreprise », organisé par la CCD et l'ADIE

2. Outils transversaux de suivi de la vacance commerciale

Le travail technique se poursuit sur la construction d'un outil cartographique de veille sur la vacance commerciale pour Die et l'ensemble du Diois. Cette base de données a été reprise pour la commune de Die dans le programme Petites villes de demain pour construire la stratégie. Un travail avec les élus des communes centre-bourg va être réalisé en 2022.

3. Des partenaires pour accompagner et financer

La CCD s'appuie toujours sur deux partenaires de l'accompagnement et du financement des initiatives économiques sur le territoire : IVDD et l'ADIE.

Initiative Vallée de la Drome Diois (IVDD) propose une aide aux financements en attribuant des prêts d'honneur et un suivi post création. L'Association pour le Développement des Initiatives Économiques de la Drôme (ADIE) lutte pour le droit de toute personne à entreprendre et met à disposition des moyens adaptés à chacun pour réaliser des projets d'ordre économique (financement, subvention, assurance, aide à la mobilité, accompagnement technique).

➡ **10 projets** (3 créations, 5 reprises et 2 projets de croissance) ont été financés par IVDD pour un montant de prêt d'honneur de **77 000€**. 63 emplois ont été créés ou maintenus.

➡ **8 personnes** ont été suivies et financées par l'ADIE. **34 527€** ont été octroyés. 100% des créateurs sont des demandeurs d'emploi ou allocataires des minima sociaux. 14% seulement des entreprises ont été créées par des femmes.



IVDD - Marnac reprise de la maison de retraite

Ces deux partenaires ont également accompagné des entreprises pour remplir les dossiers de demande de Fond Régional UNIE mis en place par la région Auvergne Rhône Alpes pour subvenir aux besoins de trésorerie pendant la période de crise sanitaire.

4. Une commission économique dynamique : 7 rencontres, 1 séminaire

- 19 élus sont membres de la commission. Ils viennent de l'ensemble du territoire et sont issus d'horizons professionnels différents : Energie, BTP, transformation agricole, bien être/soin à la personne, tourisme, comptabilité, développement territorial, urbanisme etc.
- Une sous-commission s'est constituée. Les élus de ce groupe ont travaillé à l'élaboration d'une nouvelle procédure d'attribution avec de critères d'analyse pour les lots des zones d'activités. Ils se réunissent pour attribuer les lots lorsque des candidats se présentent.

➡ **Des Actions vers les ZA « Petits déjeuners d'entreprises »**

- 4 rencontres à l'automne : ZA de Luc-en-Diois, zone économique de l'avenue de la clairette à Die, ZA Chamarges-Cocause à Die, zone économique de Pont-de-quart à Solaure-en-diois
- 41 entreprises participantes, 2 partenaires (Mission Locale, Pôle Emploi), 9 élus (municipaux et inter-communaux), 3 techniciennes de la CCD

5. Perspectives 2022

- Accompagnement individuel des entreprises sur les questions RH et les méthodes de recrutement par Pole Emploi, Mission Locale et CCD
- Lancement d'un groupe de travail sur les déchets d'entreprises
- Le lien avec le PLUI et les nouvelles zones à bâtir
- Lancement d'actions concertées avec les partenaires de l'emploi : Pole emploi, mission local, France service ...
- Rencontres des Bourgs –centre, élaboration d'un schéma des dynamiques économiques ...en privilégiant le renforcement du rôle des différents bourgs centre du Pays Diois

Petites Villes de Demain

Projet Alimentaire Territorial



Isabelle BIZOUARD

Vice-Présidente en charge
du Développement
Économique

Jordan BASILEU

Chef de projet PVD
jordan.basileu@paysdiois.fr
06 36 01 80 26



Dominique VINAY

Vice-Présidente en charge
de l'Agriculture - Forêt et de
l'Alimentation

Anne ROUCH

Animation PAT
anne.rouch@paysdiois.fr
06 76 98 98 76

1. Le programme « Petites villes de demain »

Le programme Petites villes de Demain est porté conjointement par la Communauté des Communes du Diois et la Ville de Die. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour.

Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

○ Première étape, la réalisation d'études et de diagnostic

Dans un premier temps, le programme permet d'apporter des moyens d'ingénierie, par le financement d'études et de diagnostics ainsi que le financement d'un poste de chef de projet, cofinancé par l'Etat. 18 mois d'ingénierie sont financés afin d'écrire un programme d'actions pluriannuel. Jordan Basileu, chef de projet a démarré sa mission en septembre 2021.

Son rôle est d'accompagner les élus à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation du centre-ville, consolider les partenariats et concevoir un plan d'action. Dans un second temps, le programme permettra de bénéficier de financements sur mesures pour accompagner les actions inscrites dans le plan d'action.

Un travail de diagnostic a été amorcé à l'automne 2021 sur les thématiques centrales du programme : **Habitat, Économie locale et commerce, Mobilités, Espace public, Patrimoine, Culture et Tourisme**. De par la transversalité des thématiques abordées, le programme implique des interactions fortes avec les services urbanisme/habitat et développement économique de la CCD, deux compétences intercommunales.

➔ **Habitat** : Les élus intercommunaux ont décidé de lancer une étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le centre-ville de Die, les centres bourgs de Luc en Diois, La Motte Chalancon, et Châtillon-en-Diois ainsi que sur 46 autres communes du territoire. Cette étude bénéficie d'un cofinancement de l'Anah, du Département et des crédits spécifiques liés au programme petites ville de Demain. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2022.

➔ **Développement économique** : en plus des actions économiques mises en place par la Communauté des Communes pour accompagner les centres-bourgs, les porteurs de projet et les entreprises, la ville de Die a embauché un manager de commerce, le 1^{er} novembre 2021 dans le cadre du programme PVD.

Une première action a été de mettre en place un observatoire du commerce local pour avoir une connaissance fine du tissu local commercial afin de mesurer l'évolution des commerces, faciliter la location ou la reprise des

activités et comprendre les caractéristiques de la vacance commerciale sur Die. Ce travail se poursuivra sur toute l'année 2022.

Bien que le programme vise à construire une stratégie de revitalisation pour la ville de Die et plus spécifiquement son centre-ville, l'ensemble du Diois bénéficiera de ses avancées. En effet, les problématiques rencontrées ne sont pas propres à Die, elles se retrouvent sur les bourgs-centres du Diois. Les actions engagées sur Die pourront ainsi se reproduire ailleurs, à plus raison sur le logement et le commerce.

Et enfin, ce programme réaffirme l'interdépendance entre Die et le territoire intercommunale et la cohérence des actions à engager.

○ Perspectives 2022

- Finalisation du plan d'action global (actions pluriannuelles et plan d'investissement)
- Conventionnement avec les partenaires > Opération de Revitalisation de Territoire
- Lancement OPAH

2. Le projet alimentaire territorial pour le Diois - PAT

La Communauté des communes a candidaté, en avril 2021, sur le volet 1 de l'appel à projet national : *Soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux*. Sa candidature a été retenue pour le financement d'un poste d'animation.

○ Les objectifs du PAT

Le PAT du Diois « Une alimentation saine, de qualité, issue d'une agriculture locale rémunératrice et respectueuse de l'environnement, accessible à l'ensemble des habitants du territoire » a décliné ses objectifs par thématiques :

CONSOMMATION

- Rendre lisible l'offre alimentaire de proximité. Sensibiliser, faire connaître l'offre en produits locaux aux habitants
- Structurer et accompagner la restauration collective à l'utilisation des produits locaux.
- Promouvoir les produits locaux qui s'exportent auprès de la clientèle extérieure au territoire. Cibler les produits locaux qui sont en quantité supérieure aux besoins de la population

DISTRIBUTION

- Faciliter l'approvisionnement en produits locaux : quantité, régularité, qualité

PRODUCTION

- Anticiper l'évolution des consommations (niveau local et national) pour les filières exportatrices (Viticulture, ovins, caprins, PPAM)
- Mieux connaître le potentiel des exploitations en circuit court.
- Conforter et développer les filières courtes
- Accompagner la transmission et expérimenter de nouveaux modèles d'installation en filière courte.
- Lever les freins à l'accès au foncier

SOCIAL

- Rendre accessible les produits de qualité et locaux pour l'ensemble de la population fragile et en grande précarité

SANTÉ

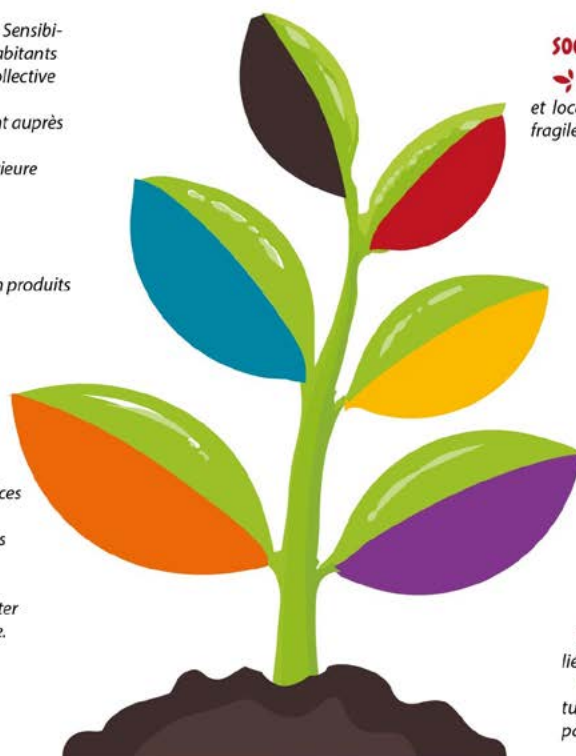
- Permettre à la population âgée d'accéder à des produits de qualité et locaux, maintenir le lien social avec l'alimentation
- Sensibiliser à l'alimentation en tant que facteur de protection de la santé. Prévention/éducation

TRANSFORMATION

- Relocaliser la transformation
- Cultiver et transmettre les savoirs faire culinaires, identité gastronomique

ENVIRONNEMENT

- Enjeux diminuer les déchets alimentaires ou liés à l'alimentation
- Poursuivre une agriculture de qualité respectueuse des richesses écologique paysagères et patrimoniales



○ Perspective 2022

Recrutement d'une chargée de mission en janvier 2022 qui aura comme objectif de piloter la mise en œuvre de ce projet avec le démarrage d'un diagnostic partagé réalisé en interne (par la chargée de mission) et en externe (par la Chambre d'agriculture) pour un rendu à l'automne 2022.

Programmes de développement

La Communauté des Communes du Diois a compétence pour se porter candidate, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.



Alain MATHERON
Président



Anne-Line GUIRONNET
Vice-Présidente en charge
des programmes

Estelle JABRIN
Coordonnatrice

estelle.jabrin@paysdiois.fr
04 75 22 29 48

Pauline SAHUC
Gestionnaire

gestion@paysdiois.fr
04 75 22 29 43

Le Programme LEADER

1. Programme LEADER 2014-2020 « Faire croître l'emploi local en favorisant les activités économiques sur le Diois »

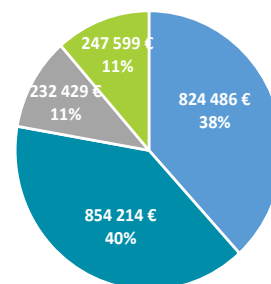
- o Etat d'avancement du programme

Pour 2021 : **14 projets auditionnés. 47 porteurs de projets en émergence avec une large majorité de porteurs de projets privés.**

- o Résultats financiers

■ Payée ■ Attribuée ■ Sollicitée ■ Restante

96 % de l'enveloppe globale (1 751 136 €) ont été attribués



- o Instances du programme

Un comité dynamique avec un groupe de travail dédié à l'évaluation du programme

Des visites de projets soutenus par les membres du comité :



1. L'hôtel le Carnot aménagement extérieur et salle bien être

2. Filière réemploi de l'association AIRE

3. Développement de la matériauthèque BIS USUS

- o L'évaluation du programme Leader¹ :

Parmi les questions auxquelles l'évaluation a répondu voici celle qui concerne les effets du programme sur le développement économique du diois :

Effet levier du programme sur la levée de fonds privé.

L'enveloppe leader 1 626 412 € pourrait d'ici la fin du programme, lever pour l'économie dioise : 5 968 261 € de financement privé (emprunt et autofinancement). Ce qui correspond à un objectif de la stratégie initiale, cf. un extrait de la candidature « *Il s'agira aussi de favoriser l'investissement local afin d'améliorer la part d'investissement de l'argent captée sur le territoire* ».

Impact direct sur l'économie locale

Si l'on prend l'hypothèse de la même dynamique de dépense jusqu'à la fin du programme, ce serait : 8 615 542 € de dépenses pour une enveloppe finale Leader FEADER de 1 626 412 €.

- o L'analyse des factures des projets montre :

Part des dépenses dans Diois	Part des dépenses Drôme	Part des dépenses RHA	Part des dépenses France	Part des dépenses Monde
54,3%	15 %	19%	10 %	1.7 %

Dépenses Diois 4 678 239 € par type de dépenses								
Transport / logistique / sécurité	Équipement / Informatique / Téléphonie	Prestation artistique	Prestation extérieure	Mobilier	Outils / machine	Restauration	Construction / rénovation	Communication
1%	1%	3%	3%	2%	0%	1%	86%	3%
29 318 €	25 579 €	153 257 €	154 675 €	82 267 €	644 €	66 983 €	4 006 932 €	158 582 €

La candidature Leader Diois avait pour stratégie « *d'encourager les habitants mais aussi les entreprises, les touristes, les résidents secondaires à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité* ». C'est sans commune mesure que le secteur du bâtiment (construction rénovation) arrive en tête des dépenses réalisées dans les entreprises dioises, ce secteur aura bénéficié de 4 006 932,25 € à la fin du programme si la dynamique continue.

2. Perspectives 2022

- o Vers la fin du programme 2014

Il s'agit de finaliser l'ensemble des auditions afin que les projets puissent être instruits et programmés avant avril 2023

- o Nouvelle candidature, nouveaux périmètres :

➔ Objectif pour la région d'environ 12 GAL d'échelle départementale.

Dans le respect des principes de LEADER (programme de développement territorial au bénéfice des zones rurales, basé sur une démarche ascendante), les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes devront définir l'organisation territoriale la plus adaptée, tout en respectant au moins deux des critères suivants :

- au moins 200 000 habitants
- au moins 2 500 km²
- au moins 9 EPCI



¹ l'intégralité de l'évaluation est disponible sur le site Internet www.paysdiois.fr

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Destinés à tous les territoires (rural, urbain, ultra marin), les CRTE s'inscrivent dans « France Relance », le plan de relance économique et écologique de l'Etat.

En début d'année 2021, la CCD s'est vu proposer l'élaboration d'un contrat avec l'État à l'horizon de la fin 2021, lequel poursuit trois finalités :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.
- L'Etat précise que ce contrat se veut « intégrateur » ; il vise en effet à faire converger l'ensemble des politiques publiques de l'Etat pour simplifier le dialogue avec les territoires (ex. Projet Alimentaire de Territoire, Contrat Local de Santé, Petite Ville de Demain,...).

Le 8 avril, le bureau communautaire acte l'intention de la CCD de candidater. S'en suit une série de conférences territoriales qui se sont tenues jusqu'en septembre 2021 et lors desquelles les communes ont été invitées à faire remonter leurs projets pour le mandat. Dans le même pas de temps, pour bâtir ce contrat, une mise à jour du projet de territoire est entreprise dans la continuité du précédent mandat. Ce travail a réuni l'exécutif à 2 reprises en mai et septembre 2021.

Le 21 octobre, le conseil communautaire prend connaissance et entérine le projet de contrat. Il se décline en 6 axes généraux :

- ✓ Transition Écologique
- ✓ Développement économique et attractivité
- ✓ Mobilités
- ✓ Logement et cadre de vie
- ✓ Accès aux services publics et aux soins
- ✓ Eau et assainissement

Il se décompose en 28 fiches actions dont : 5 fiches sont prêtes à démarrer dès cette année, 14 fiches dont le démarrage est programmé d'ici 2023 et 9 fiches dont le démarrage est projeté dans la 2ème moitié du mandat (2023 à 2026).

Le 16 décembre 2021, le contrat a été présenté à la signature conjointe de l'Etat, du Conseil départemental et de la Communauté des Communes du Diois. Sa mise en œuvre se poursuivra pour toute la durée du mandat intercommunal. Le contrat détaillé est disponible sur www.paysdiois.fr.



Territoire d'Innovation - projet BIOVALLÉE

« Faire de la transition une source de développement économique durable et coopératif, pour le bien-être et le bien devenir en territoire rural »

Porté par l'association BIOVALLÉE avec un pilotage partagé avec l'association et les 3 intercommunalités (CCD/CCVD/3CPS)

1. Une année pour conventionner et mettre en place l'évaluation générale du programme

L'année 2021 a principalement été marquée par la structuration du projet à travers ses instances de gouvernance.

Les réunions mensuelles des animateurs d'axe avec l'équipe technique ont permis de faire régulièrement le point sur le déploiement des opérations. Les 5 réunions du comité de pilotage rassemblant les présidents et directeurs d'intercommunalités et de l'association ont ancré les orientations stratégiques du projet. Enfin,

les espaces d'échanges et de décisions avec le financeur autour du suivi du projet dans sa globalité et du déblocage progressif des fonds ont eu lieu lors des 2 comités de suivi impulsés par la Caisse des dépôts.

Pour l'équipe technique, l'année a aussi été celle du conventionnement entre l'association Biovallée et les structures porteuses d'opération pour une déclinaison plus opérationnelle et locale des projets soutenus par Territoires d'Innovation – Biovallée. Les conventions fixent la répartition des rôles et les obligations entre les porteurs d'opérations et l'association et décrivent les opérations sur les plans technique, opérationnel et financier en les intégrant dans le projet global.

2. 22 conventions signées pour 3,4 millions d'euros de subvention

Fin 2021, 22 conventions encadrant des opérations en cours sur le territoire ont été signées :

- 10 sur l'axe « agroécologie et bioéconomie »,
- 5 sur l'axe « autonomie énergétique »,
- 3 sur l'axe « mobilité connectée et décarbonée »,
- 4 sur l'axe « innovation et formation ».

A venir : la fin du conventionnement et la réaffectation stratégique de fonds

En 2022, l'association sera particulièrement soucieuse de poursuivre et finaliser le conventionnement pour les 18 opérations restantes.

Par ailleurs, elle prépare la réalisation du prochain comité de pilotage qui vise à statuer sur la réaffectation stratégique d'une partie de la subvention (à hauteur de 530 000 euros). Il sera suivi en mai du 4ème comité de suivi avec la Caisse des dépôts et consignations qui validera cette réaffectation



En application du Code du Tourisme, la Communauté des Communes du Diois a compétence en matière :

- de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activités touristique (ex. Via ferrata) ;
- de promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme.

Cette dernière compétence est déléguée en totalité à l'EPIC Office Tourisme via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.



Jean-Pierre ROUIT

Vice-Président en charge
du Tourisme

Marie-Laure VALLA

Tourisme

marie-laure.valla@paysdiois.fr
04 75 22 29 41

Office du Tourisme du Pays Diois

Nathalie GAYRAUD

Directrice
Rue des Jardins
26150 Die

04 75 22 03 03

contact@diois-tourisme.com
diois-tourisme.com



1. L'Office de Tourisme (OT) du Pays Diois

Outre la pandémie qui a nécessité de nouvelles adaptations (confinement pour la période de vacances de Pâques), l'année 2021 a été aussi marquée par la mise en place d'ateliers et de rencontres avec les socio-professionnels dans le cadre de la réflexion sur la Stratégie d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI).

- Au 01/01/2021, l'équipe de l'Office de Tourisme comprenait 10 salariés permanents multilingues soit 8,11 en ETP auxquels se rajoutent 3 à 7 saisonniers selon les périodes.
- Sur les BIT du Pays Diois, de juin à septembre 2021 => augmentation de + 9% de visiteurs par rapport à 2020.

2. Inspiration Vercors

Inspiration Vercors découle d'un collectif composé des différentes collectivités présentes sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV). Ces collectivités ont fait le choix de se fédérer afin de créer une marque de Destination et de mobiliser tous les acteurs autour d'une bannière et d'un projet commun.

Cette démarche est portée par le PNRV. L'objectif est de développer la notoriété de la destination et de dynamiser l'image du Vercors.

Depuis 2019, la CCD a intégré le collectif Inspiration Vercors, à travers la signature d'une convention de moyen avec le Parc pour une durée de trois ans. Elle participe donc aux différentes instances de gouvernance : comité technique et comité de pilotage qui œuvre à la mise en place d'un plan d'action répondants aux objectifs.

En terme d'actions concrètes sur le territoire Diois :

- 1 accueil presse de la RTBF (radiotélévision Belge Francophone) sur les secteurs Jarjatte/Archiane/Chamaloc
- Plusieurs posts Facebook sur le Pays Diois ;
- Intégration sur le site internet Inspiration Vercors de 2 carnets de voyages à la rencontre des producteurs et lieux de visite ;
- Mise en place du Label Partner : 4 structures labélisées.

3. La Taxe de séjour

La plate-forme de télédéclaration « Nouveaux Territoires » est mise en place depuis 2017 pour les déclarations de taxe de séjour des hébergeurs.

215 560,45€ dt 50 583,44 € par le biais des plateformes numériques ont été collectés.

4. Action sur la green economy dans le tourisme

Depuis 1995, une convention alpine est signée par huit États (l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Suisse et la Slovénie). Cette convention alpine est un traité territorialisé de droit international public pour le développement durable des Alpes dont l'objectif est à la fois **la sauvegarde de l'écosystème naturel** et **la promotion du développement de la chaîne alpine**. La présidence est tournante entre ces pays.

Cette convention, est animée par CIPRA (Commission International pour la protection des Alpes). Des délégations de CIPRA sont présents dans chaque pays et obtiennent des financements européens pour animer localement.

Pendant la présidence de l'Allemagne à la convention alpine de 2015 à 2016, le ministère de l'écologie allemand a financé un rapport sur l'état des Alpes autour de l'économie verte, ainsi que le développement d'un plan d'action sur cette thématique.

Quatre territoires pilotes vont travailler sur différentes actions autour du sujet de l'économie verte : le bois énergie, le tourisme durable ou encore l'agriculture et les questions de circuits courts. Pour la France CIPRA France a proposé le territoire de la Communauté des Communes du Diois sur le volet tourisme durable.

L'action est donc portée est animée par CIPRA France en relation étroite avec le territoire choisi.

Cette action se décline en plusieurs étapes :

- Entretiens individuels auprès d'acteurs du tourisme sur la question de la *green economy* dans le tourisme,
- Des ateliers de travail avec les acteurs pour faire ressortir des pistes d'actions, d'évolution, pour compléter la politique touristique du territoire.

Quel intérêt pour notre territoire ?

La notion de développement durable est de plus en plus présente dans le quotidien des citoyens notamment sur la question du tourisme et des vacances. Le territoire Diois, de par son image naturelle, bien être et bio, peut avoir une carte à jouer sur cette thématique. Cette notion de *green economy* pourrait donc permettre une **qualification du tourisme** envisagée sur le territoire dans les prochaines années.

4 ateliers organisés en 2021 en visio ont mobilisé environ 25 participants par session :

- Bilan de saison,
- Mobilité et tourisme,
- Tourisme respectueux et sur fréquentation,
- Tourisme nature et agriturismo

L'ensemble de ces rencontres ont permis d'alimenter la commission tourisme pour travailler sur une stratégie locale de développement touristique qui sera finalisé en 2022.

5. Les via ferrata

4 via ferrata sont présentes sur le territoire de la CCD. Elles ont été équipées en 2004 et 2005.

- Chironne (Chamaloc)
- Le Claps (Luc-en-Diois)
- La Berche (Lus-La-Croix-Haute)
- Le Pas de l'Échelle (Chalancon)

Ces 4 via ferrata font l'objet d'une inscription en PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature),

Courant 2021 des travaux de sécurisation des 4 via ferrata ont eu lieu sur l'ensemble des via pour un montant de 270 000 € TTC.

Agriculture - Forêt

L'animation pour l'agriculture et la forêt s'organise autour de 2 programmes de développement :

- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) : programme régional en faveur du pastoralisme 2015-2020.
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat lancé en 2015 et jusqu'en 2020.



Dominique VINAY

Vice-Présidente en charge
de l'Agriculture - Forêt et
de l'Alimentation

Marie-Laure VALLA

Mission Agriculture

marie-laure.valla@paysdjois.fr
04 75 22 29 41

1. Construction du nouveau PPT

Cette année 2021 a été marquée par la construction du nouveau Plan Pastoral territorial 2021-2026.

Ce nouveau PPT a été validé par la Région le 21 mai 2021. Le montant de l'aide accordé par la Région s'élève à 293 850 € pour un montant total du programme de 1 235 000 €.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Poursuivre la structuration et l'aménagement du domaine pastoral,
- Soutenir une des principales productions économiques du territoire,
- S'adapter et innover en s'appuyant sur les pratiques,
- Réaffirmer l'imbrication du pastoralisme et du territoire.

Pour 2021 ce sont deux comités de pilotages qui ont été organisés et 8 dossiers de financements qui ont été validés.

2. Organisation du concours prairies fleuries en partenariat avec le PNR Vercors

Dans le cadre de l'animation du Programme Agro Environnemental et Climatique, la CCD en partenariat avec le PNR Vercors a organisé pour la 2^{ème} fois le concours local des pratiques agroécologiques, plus simplement appelé concours prairies fleuries,

Il a pour objectif de valoriser les pratiques agricoles qui s'appuient sur la biodiversité, de faire reconnaître l'importance des pratiques d'élevage dans les territoires.

Ce concours a eu lieu sur le territoire de la Vallée de Quint. Ce sont 6 agriculteurs qui ont pu concourir dans deux catégories différentes (prairies pâturées et prairie fauchées)

Un jury, composé de technicien de la chambre, de chercheur en botanique, de technicien du PNRV, entre autres, est venue sur deux jours évaluer ces parcelles.

Le passage de ce jury a donné l'opportunité aux agriculteurs de bénéficier d'un regard différent d'experts sur les parcelles et de pouvoir échanger avec eux.

A l'issue de cette évaluation, le jury a désigné 1 lauréat pour chaque catégorie qui participera au concours national lors du salon de l'agriculture 2022.

- Sébastien VIEUX de St Julien en Quint pour la catégorie fauchée
- Jochen HAUN de Vachères en Quint.





3. Animation des commissions agricoles et forêts

- ⇒ 3 commissions agricoles dont une en lien avec le PLUI, entre 10 et 15 participants à chaque rencontre.
- ⇒ Relance d'une commission forêt et organisation d'une visite de terrain

2 commissions forêt ont permis de travailler les axes de travail pour 2022 :

- Travailler sur une prise de conscience sur le devenir de la forêt aussi bien auprès des élus que des scolaires,
- Favoriser le bois local en développant la notion de sylviculture vertueuse et de traçabilité pour leur approvisionnement,
- Travailler sur les risques d'incendies et les obligations légales de débroussaillage.

Parallèlement une journée de terrain a été organisée en partenariat avec l'ONF sur l'impact du changement climatique sur les forêts dioises. Plus d'une vingtaine d'élus communaux ont participé à cette journée de terrain. La matinée était consacrée aux impacts du changement climatique sur nos forêts dioises. L'objectif était de visualiser concrètement l'impact et d'envisager des réponses et des adaptations.

L'après-midi s'est poursuivi avec une présentation des différents partenaires que sont Natura 2000, COFOR, CRPF et Sylv'Acctes.



Abattoir intercommunal

La Communauté des Communes du Diois a dans ses statuts : la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux. L'abattoir multi-espèces de Die est ainsi devenu intercommunal en 2004. Sa gestion est confiée par délégation de service public (DSP) à la SARL Abattoir du Diois.



Christian REY

Vice-président en charge
de l'abattoir

Anouk AVONS

Mission Abattoir

anouk.avons@paysdiois.fr
04 75 22 47 99

Emmanuel MARTINOT

en charge de la pesée
fiscale

SARL

Abattoir du Diois

avenue de la clairette
26 150 DIE

abattoirdiois@gmail.com

1. Activités 2021

○ Fonctionnement

- 530 tonnes abattues (*évolution 2020-2021= -1.5%*). Le tonnage diminue pour la première fois depuis 2005.
- 70 tonnes découpées (*évolution 2020-2021= + 7%*). Le tonnage découpe poursuit son augmentation.
- Montant de la redevance apportée par la SARL à la CCD en 2021 = 77078€
- Au sein de la SARL : départ d'un co-gérant et arrivée de 3 nouveaux co-gérants.

○ Investissements :

Travaux phase 2 : fin de l'extension de la chambre froide : augmentation de 50% de la capacité de la chambre froide, et amélioration des quais de chargement des carcasses. Projet financé par l'Etat (DETR), le Département, la Région, et l'Europe (LEADER) et par la redevance SARL Abattoir du Diois.



2. Perspectives en actions pour l'année 2022

- Inauguration travaux extension chambre froide
- Poursuite de l'audit avec la phase projet d'investissement (prérogatives CCD), confirmer la capacité maximale/j, plan de maintenance, révision du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) (prérogatives SARL). Objectif commun: conserver l'agrément européen
 - Renouvellement du poste de chargé de pesée fiscale.
 - Avenant à la DSP pour des modifications administratives suite au contrôle de la cour des comptes

Domaine du Martouret

Le domaine du Martouret a été intégré aux statuts intercommunaux dans le cadre d'une compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, au titre de la constitution et la gestion d'une réserve foncière. Acquis en 2005 pour 1 200 000 €, il se compose de 40 ha et de 7000 m² de bâtiments. Il est loué à : l'association de tourisme social «Le Martouret», l'association «Les Cavaliers du Diois», la SARL Acro'concept (activités de plein air), Delphine Poron, maraîchère et Adrien Manuel, agriculteur.

1. Activités 2021

Pour la CCD, le plan 2017-2021 d'investissements soutenu par la Région, l'Etat et le Département est en phase d'achèvement. Il a permis de réaliser plus de travaux à autofinancement constant pour la CCD. Les dernières opérations conduites en 2021 sont :

- La fin des travaux de mise aux normes de désenfumage du bâtiment F : création d'un escalier de secours extérieur et portes coupe-feu (73k€ HT financés à 61%)

- L'organisation d'un marché pour les deux dernières tranches de rénovation en séparatifs des réseaux eaux usées et pluviales.

- Les travaux d'entretien courants (21k€ TTC) ont permis l'amenée de la fibre optique, le renforcement d'un mur de soutènement au niveau des bains, des adaptations de réseaux de chauffage, la maintenance du transformateur et le changement de blocs de sécurité...

- La prise en main de la chaufferie bois déchiqueté et du réseau de chaleur se poursuit.



2. Perspectives en actions pour l'année 2022

Un nouveau plan quinquennal d'investissements sera déposé et amorcé. Il visera l'amélioration du patrimoine (isolation de nouveaux bâtiments C, B, A, rénovation et intégration paysagère des préfabriqués et du parking, amélioration des sols du bâtiment D, modernisation du transformateur...), la proposition de nouvelles activités (2^e terrain multisports, parcours work-out, jeux pour enfants...) et la facilitation de l'accueil de groupes en hiver (isolation du gymnase, WC accessibles dans les salles chauffées du bâtiment C...)

A la charnière de deux plans quinquennaux, les deux dernières tranches de rénovation en réseaux séparatifs des eaux usées et pluviales et la réfection du réservoir d'eau potable seront engagées pour environ 97k€ HT et financées à 76% environ.



Jean-Pierre ROUIT
Vice-président en charge
du Martouret

Administratif :

Philippe MEJEAN
Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Bâtiments :

Marion BONO
Suivi des travaux

marion.bono@paysdiois.fr
04 75 22 49 03



GEMAPI

La compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018.



Pascal BAUDIN

Vice-président en charge
des rivières et
de la GEMAPI

Philippe MEJEAN

Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

Plus d'informations :
sur le site du SMIGIBA
<http://www.smigiba.fr/>

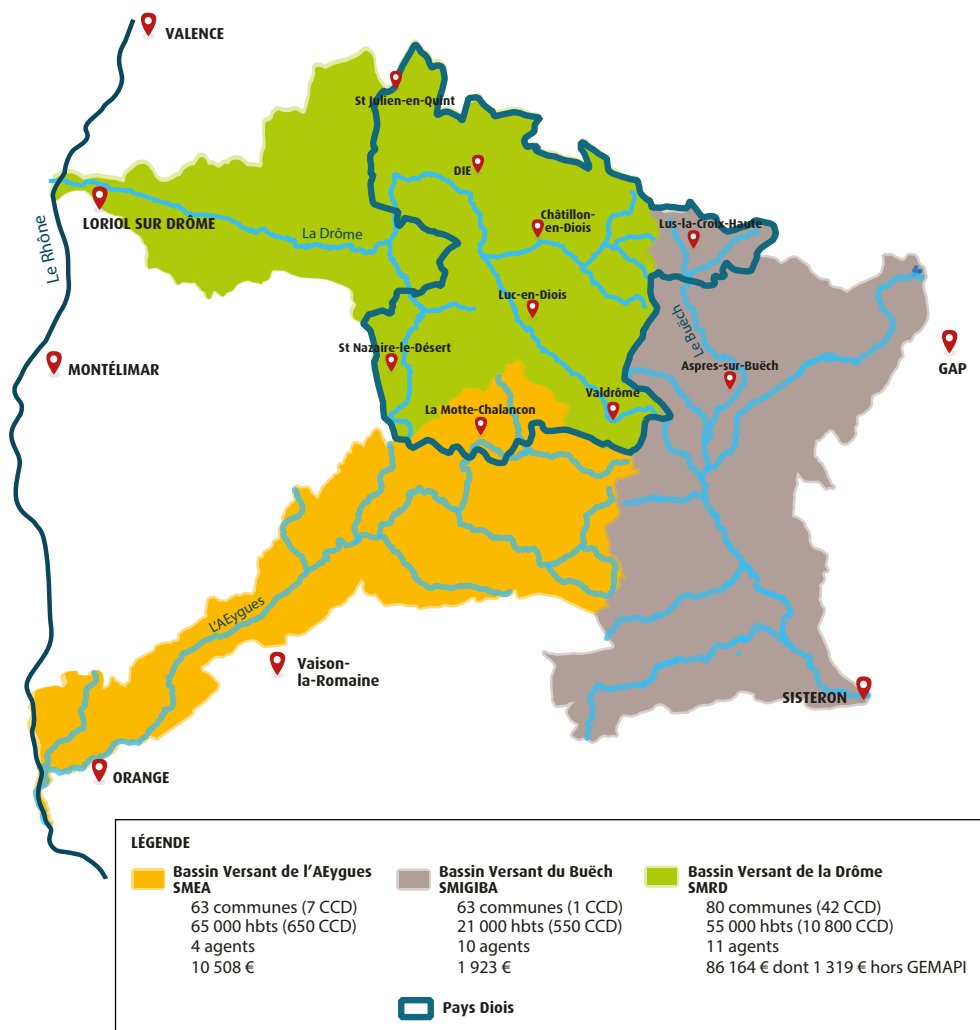
sur le site du SMRD
<http://www.riviere-drome.fr/>

1. Les missions

Le législateur souhaite une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, avec une solidarité amont/aval entre les territoires ruraux et urbains autour des missions :

- d'aménagement de bassin hydrographique ;
- d'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- de défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- de restauration des milieux aquatiques (zones d'expansion de crue).

2. Organisation



3. Coût et financement

Chaque EPCI peut instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est au plus égal au montant annuel prévisionnel

des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Pour 2021, la CCD a voté une taxe de 104647€ soit environ 8,7€/habitant. Elle couvre la quasi-totalité du budget rivières de la CCD.

4. Réalisations 2021

L'année 2021 a été consacrée dans chaque syndicat à la construction et au chiffrage de programmes pluriannuels d'investissement pour l'exercice de la compétence. Cela concerne notamment les études de danger préalables au classement des systèmes d'endiguement de la GEMAPI et les travaux liés. Les équipes techniques ont commencé à se réorganiser et s'étoffer en conséquence. Les intercommunalités ont été associées étroitement à la construction de ces programmes et à la validation de la répartition des coûts. La CCD a demandé une stabilité des cotisations ou une visibilité de leur évolution sur la durée du mandat.

5. Perspectives 2022

L'année 2022 sera consacrée dans chaque syndicat à la mise en œuvre des programmes pluriannuels d'investissement. Les équipes techniques continueront de s'étoffer et de se réorganiser en conséquence. L'élaboration de programmes de financements permettra de limiter les participations financières qui vont cependant fortement évoluer, notamment pour le SMRD et le SMIGIBA. La taxe GEMAPI sera adaptée en conséquence pour atteindre un montant de 19€ par habitant environ.



SMRD - Les Naves à Saint Roman



SMIGIBA - Le Petit Buëch

Transition énergétique

En 2021, le conseil communautaire a délibéré pour que le Diois devienne territoire à énergie positive (TE-POS) à l'horizon 2040. Cela suppose de diviser par deux les consommations énergétiques et de multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable.



Catherine PELLINI

Vice-présidente en charge
de la transition
énergétique

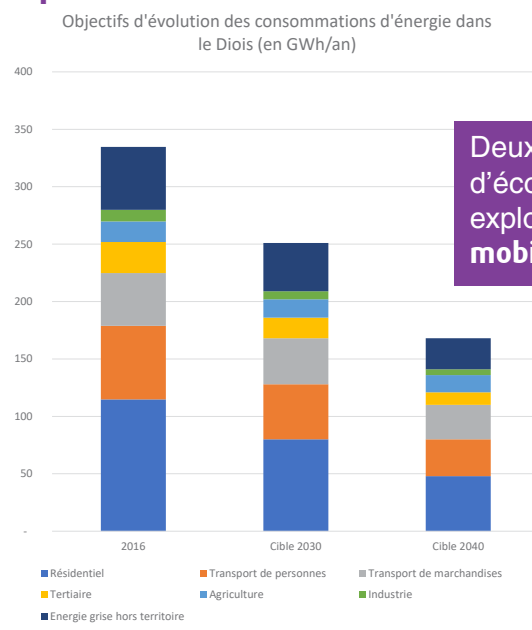
Philippe MEJEAN

Responsable du Pôle
Environnement et
Patrimoine

philippe.mejean@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

L'attention sera portée sur l'optimisation des retombées locales (confort, emplois, revenus de l'épargne, maîtrise des prix de l'énergie...) et sur le respect du patrimoine et de l'environnement de qualité qui font la richesse du territoire. La politique énergétique est coordonnée avec l'élaboration du PLUi et animée à l'échelle de la vallée de la Drôme dans le cadre d'un service public intercommunal de l'énergie.

1. Diviser par deux les consommations d'énergie du Diois



Pour les bâtiments privés



Avec la CCCPS, la CCVD, la CCD a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021, un service public intercommunal de l'énergie. Ce guichet unique, gratuit et ouvert à tous sans conditions de ressources, est monté en charge avec l'embauche de techniciens dont une technicienne dédiée au Diois.

La participation financière de la CCD prévisionnelle a été de 40 000 € en 2021. Les autres financements viennent de l'ADEME, la Région, les Certificats d'Économie d'Énergie, le programme national SARE et le programme TIGA pour lequel les trois EPCI de la vallée de la Drôme ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets territoire d'innovation » lancé par la Banque des territoires, Action Logement ...

L'activité du Service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) a été plus importante que prévu avec 950 accompagnements (550 prévus) dont 250 sur le Diois (110 prévus). 161 propriétaires de logements diois ont pu solliciter 1,86M€ d'aide pour 3,2M€ de travaux qui représentent environ 32 emplois à l'année dans le secteur du bâtiment.

En lien aux partenaires (France service, centre médico-social, CCAS, ESCDD), 11 foyers modestes du Diois (sur 75 en Biovallée) ont bénéficié d'un

accompagnement logement économe pour 250€ d'économie d'énergie par an en moyenne. Les copropriétés bénéficient d'un accompagnement à la rénovation thermique depuis novembre 2021.

Les opérations portées par les SPPEH & les publics visés



Accompagnement à la rénovation énergétique des logements

- Particuliers
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Lutte contre la précarité

- Ménages en précarité
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Accompagnement des projets de construction et développements des Energies renouvelables

- Particuliers
- Constructeurs
- Bailleurs

Mobilisation des professionnels

- Artisans - Entreprises du bâtiment
- Architectes - Maîtres d'oeuvres - Bureaux d'études
- Notaires
- Agents immobiliers
- Banques



Accompagnement du petit tertiaire à la rénovation énergétique

- Tertiaire - Moins de 10 salariés
- Copropriétés (Syndic - conseils syndicaux)



Début 2022 un service de conseil sera mis en place pour les bâtiments tertiaires privés de moins de 1000m² (commerces, hébergements touristiques, bureaux, formation...).

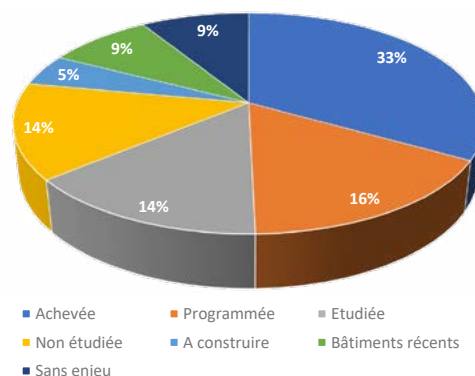
Pour les bâtiments publics

En 2022, la CCD envisage de renforcer son ingénierie pour la réhabilitation thermique des bâtiments publics (CCD et communes) en répondant à des appels à projets pour les financer.

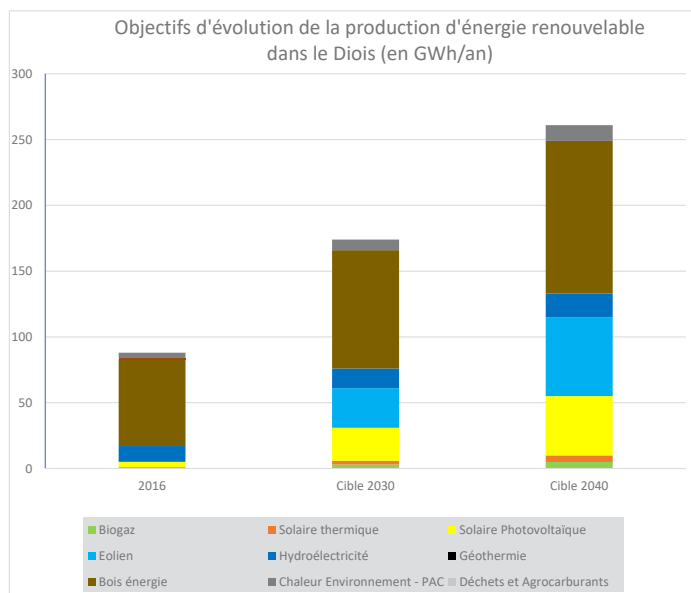
En 2021, la deuxième tranche de réhabilitation thermique du siège de la CCD a été réalisée (toit terrasse, combles, huisseries) avec remplacement de la chaufferie fioul par une chaufferie au bois granulés.

En 2022, la régie de chauffage bois granulé Joseph Reynaud à Die sera mise en service pour la crèche de Die, une salle communale et 15 logements de Drôme Aménagement Habitat (DAH). L'analyse des consommations du patrimoine et des services de la CCD réalisée en 2021 grâce à une convention avec énergie SDED sera étendue aux bâtiments gérés par nos locataires.

Avancement de la réhabilitation thermique des 15.000 m² de bâtiments de la CCD



2. Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable



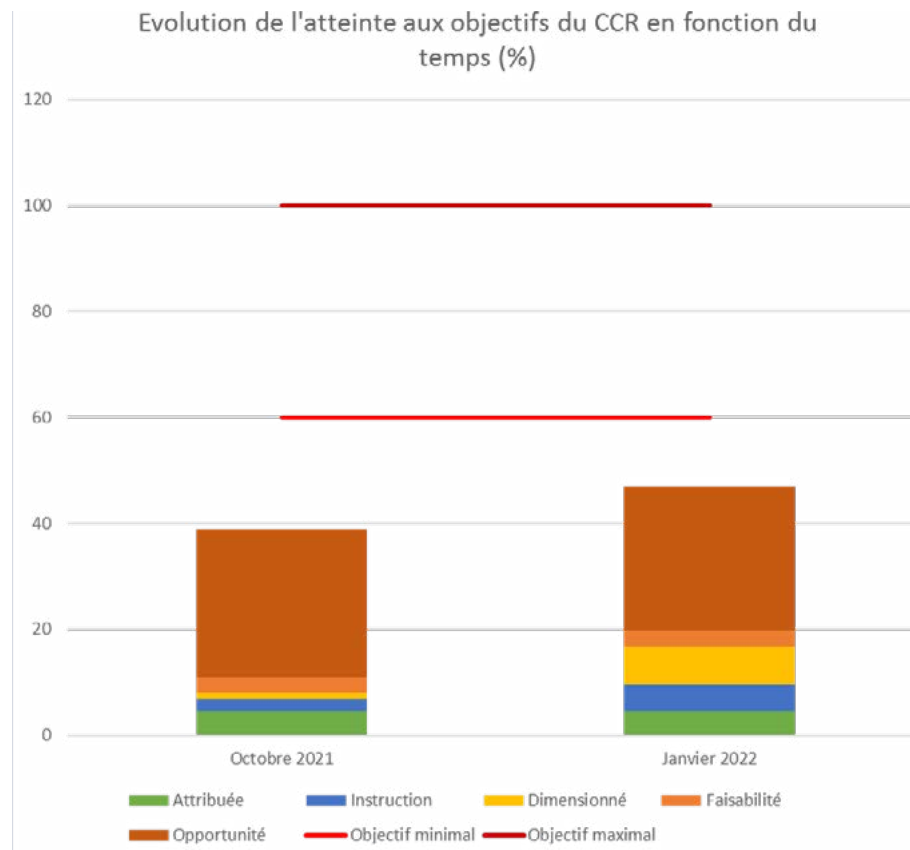
3 potentiels majeurs de production d'énergie sont activés : solaire, éolien et bois. Ces 3 filières représentent plus de 90% du potentiel de production identifié.



Une délibération cadre a permis de définir les modalités de concertation avec communes et habitants pour conduire les projets éolien et solaire au sol. Une analyse de sites éolien a été commandée à IMPULS'ER, filiale développement de la coopérative citoyenne DWATTS dans laquelle la CCD a porté sa participation de 55 000 à 75 000 € en 2021.



Un contrat de chaleur renouvelable (CRR) porté avec la CCVD et la CCCPS a été signé en avril avec l'ADEME. Il finance de l'animation, des études d'opportunité gratuites pour les entreprises associations et collectivités. 4 chaufferies bois dont celle du siège de la CCD, mise en service en octobre 2021, ont bénéficié d'une aide ADEME en 2021. Menglon, Die et Châtillon ont déjà présenté des dossiers pour 2022.



En 2022, un plan d'action pour la filière bois sera proposé en lien à la commission forêt. Une stratégie de développement du solaire au sol sera articulée au PLUi. Les pré-études sur le potentiel éolien d'un ou plusieurs sites seront lancées si l'analyse des enjeux conduite avec les services de l'état et la LPO le permet et si les communes concernées le valident.

Le remplacement d'un camion du service déchets par un camion au biogaz (méthaniseur de Vaunaveys La Rochette) sera étudié.

Logement et Amélioration de l'habitat

En 2022, la CCD lance une opération de Programmation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les enjeux de l'habitat privé pour envisager un programme de financement visant l'amélioration thermique ou l'adaptation de logements pour les personnes à revenus modestes, âgées ou handicapées. Une approche particulière sera conduite sur les centres bourgs (ancien chefs-lieux de canton), les enjeux de copropriétés dégradées, les logements indignes, insalubres, vacants et la remobilisation des pas de portes inoccupés...

1. Une étude sur le parc immobilier du Diois

Dans le cadre de la compétence Habitat Logement, la CCD a lancé une consultation pour conduire une réflexion sur l'habitat privé avec une double visée territoriale :

○ **Sur les centres bourgs : Châtillon-en-Diois, Die, Luc-en-Diois et La Motte-Chalancon**

- définir la nature des outils à mettre en œuvre, notamment sur les immeubles les plus complexes
- évaluer les modes d'intervention sur les immeubles vacants avec un rez-de-chaussée commercial pour préconiser des actions adaptées
- investiguer la possibilité de mettre en œuvre le permis de louer sur Die
- proposer une stratégie de rénovation urbaine intégrant les objectifs d'amélioration des logements : résorption d'habitat indigne ou très dégradé, amélioration de la performance énergétique et de l'habitabilité des logements et création de logements attractifs pour les familles, les jeunes, les seniors, en cohérence avec les besoins et les programmes de requalification du centre-ville des communes
- évaluer la faisabilité technique et financière des actions à mettre en œuvre
- élaborer une stratégie d'intervention sur le centre-ancien de Die

○ **Sur les autres secteurs centres bourgs et les 46 autres communes :**

Il s'agira de voir quels sont les enjeux relatifs aux logements privés des propriétaires occupants à revenus modestes et propriétaires bailleurs avec une cible : d'amélioration énergétique, d'adaptation du logement...

Cette étude est cofinancée par les 4 centres bourgs et la CCD, l'ANAH, le Conseil Départemental et bénéficie d'une subvention du programme **Petites Ville de Demain** (voir page 30). Elle débutera en mars 2022.

Cette étude pourra conduire à la signature d'un programme financier avec l'ANAH pour une durée de 5 ans et venir pallier l'arrêt du dispositif départemental Programme d'Intérêt Général (PIG) qui s'est terminé en 2021. Ces dispositifs pourront venir compléter les moyens d'interventions que mobilise par ailleurs le Service Public de la performance Energétique dans l'Habitat (SPPEH) (voir page 44).



Joël BOEYAERT

Vice-président en charge
du logement

Pascal ALBERT

Responsable du Pôle
Aménagement
et Urbanisme

pascal.albert@paysdiois.fr

04 75 22 29 45

06 20 09 57 28

Zones d'Activités

Dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement économique, la Communauté des Communes crée, aménage et gère les zones d'activités réalisées dans le cadre d'opération d'aménagement d'ensemble.



Olivier TOURENG

Vice-Président en charge
de la planification et de
l'urbanisme



Isabelle BIZOUARD

Vice-Présidente en charge
de l'économie

**Jessie MORFIN
Fanny Mazure**

Chargées de mission
économique

jessie.morfin@paysdiois.fr
fanny.mazure@paysdiois.fr
04 58 17 44 64

Pascal ALBERT

Mission aménagement
des ZA

1. La commission d'attribution et les ventes en 2021

La commission développement économique a mis en place des critères d'attribution des lots en zones d'activités. Ainsi, une fois l'instruction technique du dossier faite, une sous-commission «attribution de terrains» composée d'élus du territoire, étudie les demandes enregistrées, au regard de critères d'attribution. Les projets retenus sont ensuite mis au vote au bureau communal. Trois commissions se sont réunies en 2021 :

- 5 parcelles ont été attribuées
- 1 promesse de vente sur la ZA Chamarges pour 5 736 m²
- 2 ventes : 927m² à 29€ le m² soit 26 883€ sur ZA Chamarges, 1 120 m² à 17€ le m² soit 19 040€ sur ZA le Plantier.

Ce qu'il reste à commercialiser :

- ZA Le Plantier : 1 197 sur 9 364 m². La parcelle est sous compromis.
- ZA Guignaise : 795 sur 19 661 m²
- ZA Chamarges : 5 736 sur 37 901 m²



En 2021, suite aux rencontres en zones d'activités entre la commission économie et les entreprises, un travail de reprise de la signalétique des zones a été effectué. La zone de Cocause a également bénéficié de cette harmonisation.

2. Perspectives 2022

Les espaces à vocation économique de Châtillon-en-diois, de Luc-en-Diois et la partie sud de Die arrivent en fin de commercialisation. L'année 2022 verra la mise en œuvre des restitutions des voiries et réseaux aux communes comme convenu lors du permis d'aménager. Les dossiers d'aménagements de la partie nord de la ZAE de Die seront finalisés à la fin du premier semestre 2022. Les travaux pourraient démarrer fin d'année 2022 ou début d'année 2023 avec une livraison de l'aménagement en cours d'année 2023.

La CCD poursuit aussi en lien avec EPORA du diagnostic sur l'existant. Cela devrait permettre aux collectivités locales de disposer d'opportunités à court et moyen terme.

Cependant, le PLUI devra appréhender les enjeux dans ce domaine et traiter de la stratégie à partir du gisement existant et perspective de développement en fonction des typologies d'activités et foncier associé.

Planification

La CCD est compétente depuis 2017 pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des documents communaux étant en cours à cette date, la CCD a appuyé les communes dans leur finalisation.

1. Le diagnostic

Le début de l'année 2021 fut consacré à la rencontre des communes non encore visitées sur l'année 2020 ; une douzaine au total. Ces rencontres avec les élus organisées autour de l'Atlas communal (recueil de cartographie par commune sur 10 thématiques : armature, utilisation des bâtiments, agriculture, risques, environnement...) permettent de donner au diagnostic un volet très précis pour chaque commune. La cartographie est un excellent support de discussion. Ces rencontres communales seront renouvelées sur l'année 2022 dans le cadre du PADD, avec cette fois ci des questions concernant davantage le projet de la commune (les premières rencontres étaient sur l'existant) avec éventuellement une mesure des effets COVID par la mise à jour de l'utilisation des bâtiments.

L'enquête agricole menée sur le début de l'année avec une participation tout à fait correcte (50% de retour sur 311 distribution), a permis d'ajouter au volet agricole du diagnostic global des données qualitatives très importantes pour compléter les données « froides » habituellement utilisées (moyenne des SAU, typologie des plantations...).

Le diagnostic est soumis à l'avis de nos PPA (Personnes Publiques Associées). Un délai de deux mois a été laissé aux PPA pour la relecture et leurs retours. Un sujet a été largement abordé : l'adaptation du projet démographique d'une commune (et donc de construction de logement) par rapport à ses ressources (eau, réseau...).

Le diagnostic global composé d'un Etat Initial de l'Environnement et d'un diagnostic Territorial est aujourd'hui finalisé. Ce support se veut le plus complet possible avec une échelle d'analyse cette fois intercommunale.

Ce dernier a été présenté en conseil communautaire le 16 Décembre 2021 marquant la fin de cette étape.

Ci-dessous les principales dates clés de la démarche PLUI sur l'année 2021.

2. Méthodologie de travail

La cohérence des travaux des commissions avec l'avancée du PLUI est devenue un sujet central de l'année 2021. Un PLUI est un document qui peut concerner un grand nombre de thématique, l'enjeu était de donner à voir comment.

A partir de l'élaboration d'une grille thématique, la plus précise possible et surtout adaptée au territoire du Diois, une intervention dans chaque commission sur les liens possibles avec un PLUI a été réalisée. Les commissions suivantes ont été rencontrées sur la fin de l'année 2021 : Energie, Agriculture, Tourisme, Economie, Eau Assainissement, Logement (début



Olivier TOURENG
Vice-Président en charge
de la planification et de
l'urbanisme

Pascal ALBERT
Responsable du Pôle
Aménagement
et Urbanisme

pascal.albert@paysdiois.fr
04 75 22 29 45

Isabelle DECAUVILLE
Mission Planification

plui@paysdiois.fr
04 75 22 29 44

2022). Dans chaque commission thématique, un membre de la commission PLUI était présent (plusieurs membres sont inscrits à plusieurs commissions), ce qui nous permet de garder au maximum les « oreilles ouvertes » sur les autres commissions.

Tout l'enjeu du PLUI repose sur sa capacité à intégrer et mettre en musique les travaux des commissions une fois validées par l'exécutif, quand elles ont un lien avec l'espace. Quelques exemples ci-après : localisation de projet d'énergie renouvelable, extension de camping, quantité d'eau potable et droit à bâtir,...

3. PADD

L'année 2022 sera consacrée à l'écriture du PADD et à l'élaboration des projets communaux.

La cohérence entre le projet intercommunal et communal, les injonctions paradoxales que portent en lui tout projet de territoire (maintien des paysages et déploiement des ENR, protection des terres agricoles et constructions agricoles, ...) seront les ingrédients d'une recette complexe pour l'écriture du PADD.

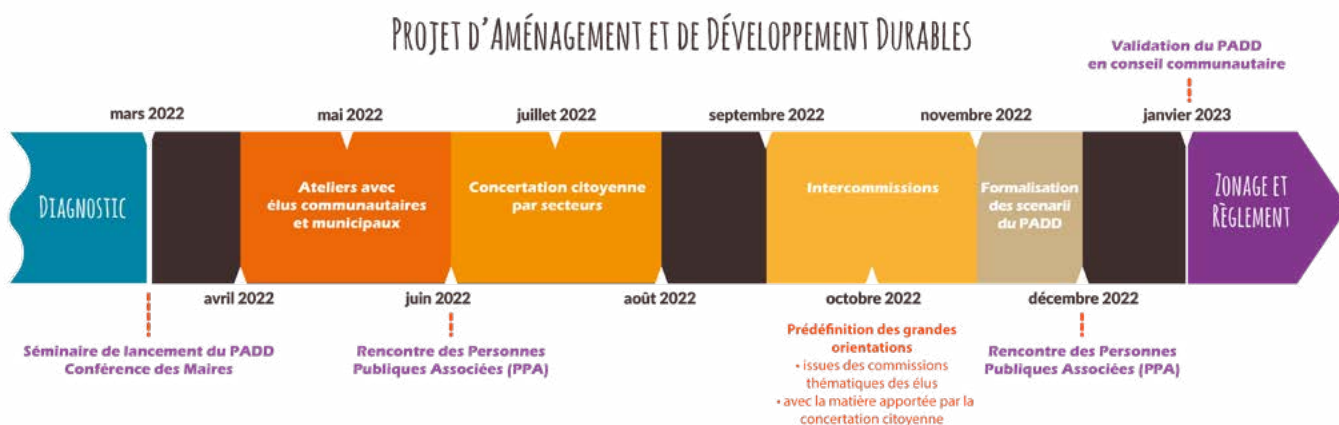
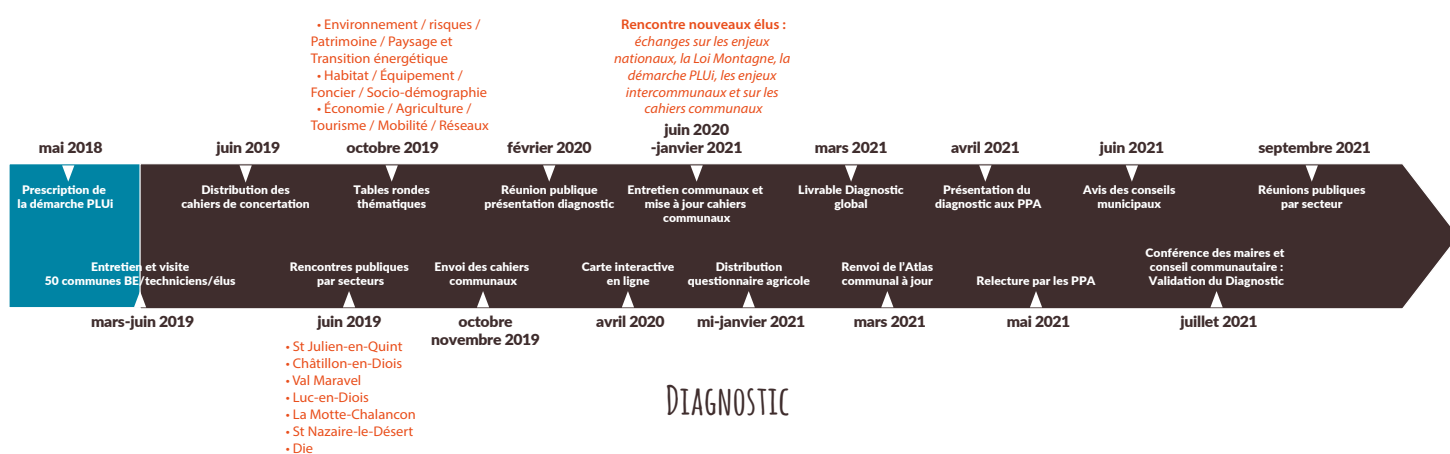
La méthode n'est pas totalement écrite, cependant un séminaire de lancement du PADD en conférence des maires est prévu au mois de Février 2022.

Les phases de zonages et de règlement commenceront en fin d'année 2022 pour se poursuivre en 2023.

Compromis, respect des objectifs nationaux, ambitions locales et lois nationales....

D'autres sujets tout au long de l'année 2021 ont continué d'alimenter les réflexions du PLUI : le travail mené par la commune de Luc en Diois sur le site classé du Claps, l'école de Solaure en Diois, le classement des sites d'Archiane et de Combeau, la compétence mobilité, la montée en puissance des questions de ressources en eau par la révision du SAGE Drôme, l'hôpital de Die....

Dans le cadre de la loi Transition et Climat un inventaire précis des ZA est attendu par la Préfecture. Ce travail d'inventaire permettra parallèlement de compléter l'analyse du PLUI, dans sa partie foncière sur les besoins futurs en foncier d'activité.



Gestion des déchets

La compétence déchets de la Communauté des Communes du Diois comprend la collecte, le transfert et le traitement des ordures ménagères. Les missions s'étoffent avec la mise en place des nouvelles consignes de tri et le développement du compostage, de recyclerie et de la valorisation des végétaux.

1. Fonctionnement général

Le service est assuré quasi exclusivement en régie depuis le 1^{er} décembre 2019. La collecte du verre a été internalisée afin de limiter les coûts et les distances parcourues. Le traitement des ordures ménagères et du tri est délégué au SYTRAD (SYndicat de Traitement et Recyclage Ardèche Drôme). L'ensemble est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les redevances et recettes du service.

2. L'équipe

16 agents (responsables d'exploitation, techniciens, administratifs, chauffeurs et gardiens).

3. Jetons moins et trions plus !

Le budget déchets représente un tiers des dépenses de la CCD. Son équilibre et sa maîtrise passent par la baisse des tonnages produits et par le tri qui réduit le coût des déchets et permet leur recyclage.

En 2021, la commission zéro déchet s'est réunie 5 fois avec pour objectifs de :

- Poursuivre les réformes engagées et maîtriser le budget : maîtrise du coût du service par la baisse des distances parcourues par tonne collectée et de la bascule de tonnages enfouis vers des tonnages triés et valorisés.
- Relocaliser certaines filières vers des exutoires plus proches. Limiter les apports des végétaux.
- Contribuer aux changements des équipements du Centre de tri (CDT) du SYTRAD.

4. Les évolutions du service en 2021

Le budget 2021 a été impacté par des dépenses de fonctionnement exceptionnelles liées aux travaux de réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Die.

Les quantités d'apports dans les aires de tri et de réemploi ont été plus importantes qu'en 2020 (année avec peu de tonnages du fait de la période de confinement lié à la crise Covid19). Les cartons et les gravats ont ainsi vu une progression de 24%. Les apports en végétaux ont diminué de 8%, conséquence des mesures mises en place par le service.

Les ordures ménagères augmentent de 1,8%, les corps creux de 14%, les corps plats de 7% et le verre de 15%.

Personnel

- Recrutement CDD animateur tri et prévention des déchets (en remplacement congé maternité) et complément mi-temps.



Jean-Pierre ROUIT
Vice-président en charge
des Déchets

Wafa EL HAYANI

Rémi AUBERT

co-responsables
du pôle Zéro Déchet

dechets@paysdiois.fr
04 75 22 29 44



- Renfort administratif à mi-temps (60%) à partir du 1^{er} juillet 2021.
- Recrutement d'un gardien renfort et entretien en appui au gardiennage principal de l'aire de tri de Die pendant la durée des travaux. Sensibilisation et gardiennage de la plateforme des végétaux.
- Gardiennage en régie des aires de tri de Lus-la-Croix-Haute et de la Motte-Chalancon afin de répondre à la demande des communes, de professionnaliser le poste de gardien et faciliter l'encadrement.

Points de collecte et équipements

- Achat de 16 colonnes aériennes de tri pour renouveler le parc et permettre d'anticiper l'extension des nouvelles consignes de tri des emballages.
- Achat de 4 bennes pour renouvellement et d'un système de bâchage sécurisé.
- Cessions remorque TRAX (dédiée aux transferts) et tractopelle
- Campagne de lavage des conteneurs semi-enterrés et colonnes aériennes afin de réduire un maximum les nuisances olfactives et par anticipation de la période estivale.

Aires de tri et de réemploi

Depuis 2018, la Communauté des Communes du Diois s'est engagée dans un plan de modernisation de ses déchetteries en aires de tri et de réemploi (Luc-en-Diois et la Motte-Chalancon rénovées en 2019). Les objectifs de ce plan sont l'augmentation du tri et de la compaction pour limiter les coûts, une amélioration des qualités d'accueil du public et des conditions de travail des agents et le développement de la production d'énergie renouvelable selon les potentiels des sites.

La réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Die entre dans ce cadre. Elle consiste en la modernisation et le déplacement des quais actuels en lien à la construction d'un centre technique intercommunal, d'une aire de stockage, de transfert et de transit des déchets, et une aire de détournement pour la recyclerie et la matériauthèque. La plateforme des végétaux (zone Ouest) a été déplacée sur un site mis à disposition par la commune de Die pendant la durée des travaux. Elle est gardée et ouverte uniquement aux particuliers.

Une caméra de vidéosurveillance a été installée sur le point propre de l'aire de tri et de réemploi de Luc-en-Diois afin de limiter les apports d'incivilités pendant les horaires de fermeture.

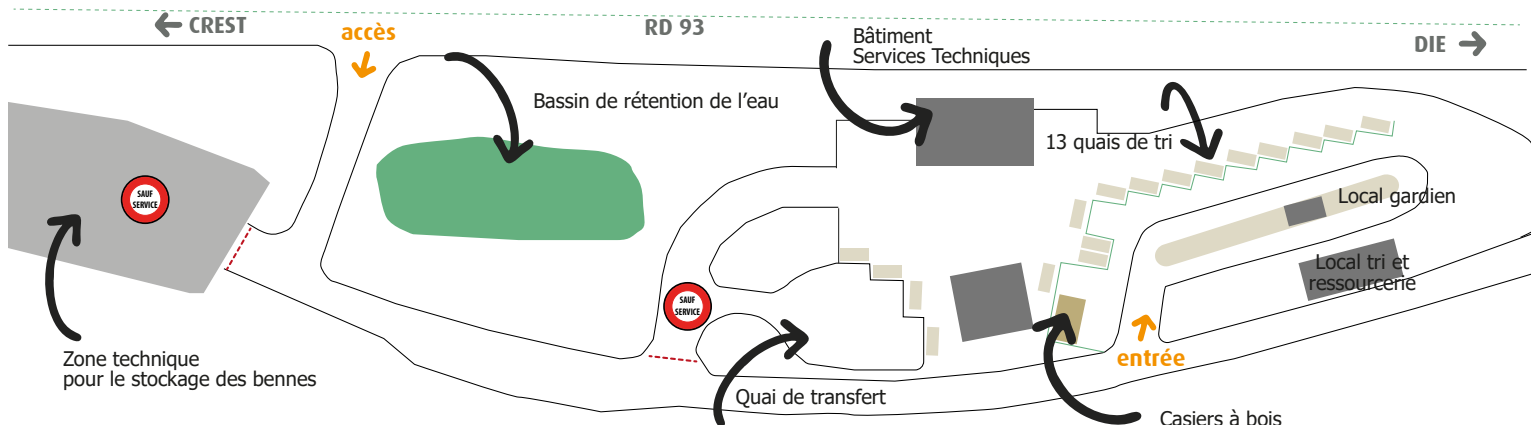
Prévention des déchets

L'objectif est de réduire les quantités produites de déchets et d'augmenter leur valorisation.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place des nouvelles consignes de tri des emballages. Suite à la modernisation du centre de tri de Portes Lès Valence porté par le Sytrad, tous les emballages métalliques et plastiques sont acceptés dans la colonne emballages. Le comité de pilotage s'est réuni plusieurs fois en commission zéro déchet afin d'adapter la communication avant la mise en place officielle du 4 octobre 2021.



Les travaux à l'aire de tri de Die



▲ Plan de la future aire de tri et de réemploi de Die

➔ Broyage des végétaux

L'accès aux aires de tri et de réemploi est dorénavant interdit aux professionnels pour l'apport de végétaux. En 2021, 7 agriculteurs reçoivent sur leurs parcelles les bennes de végétaux collectées sur les aires de tri et de réemploi de Luc-en-Diois, Lus-la-Croix-haute et la Motte-Chalancon. Un groupe de travail avec des maraîchers et des agriculteurs de Die est initié pour étudier la possibilité d'une plateforme sur Die, gérée par les agriculteurs.

➔ Compostage

La réglementation (article L541-1 du Code de l'environnement) vise à rendre obligatoire le tri à la source des biodéchets (matière organique contenue dans les ordures ménagères et les végétaux) dès 2024.

- Vente de 71 composteurs individuels (participation CCD de 15€)
- 12 points de compostage mis en place dont 8 composteurs publics



➔ Réemploi

Poursuite de recherche des filières de valorisation de matériaux collectés en aires de tri et de réemploi avec les associations Aire et Bis-Usus.

Poursuite de l'accompagnement des associations porteuses du projet de recyclerie de Die avec l'appui du CAUE pour la rénovation du bâtiment actuel d'Aire-Trésor.

5. Perspectives 2022

En 2022, le budget du service zéro déchet reste impacté par des dépenses exceptionnelles liées aux travaux de réhabilitation de l'aire de tri et de réemploi de Die (renfort gardiennage, transferts).

Personnel

- Recrutement saisonnier en renfort suite arrêt maladie longue durée agent de maîtrise

Points de collecte et équipements

- Poursuite du suivi de l'évolution des nouvelles consignes de tri. Analyse des caractérisations du Sytrad pour étude de l'évolution des refus de tri dans les conteneurs emballages et papiers. Campagne de communication trimestrielle en lien aux autres EPCI membres du Sytrad.
- Achat de 24 colonnes aériennes de tri pour renouvellement du parc.
- Lancement marché de prestation de transfert de bennes vers les exutoires en haute saison estivale.
- Renouvellement du camion porteur, en charge principalement des transferts des flux des 5 déchetteries.

Aires de tri et de réemploi

- Arrêt du compacteur pour tassement des ordures ménagères : utilisation de bennes spécifiques.
- Internalisation totale du transfert des bennes bois dès le 1^{er} janvier 2022
- Mise en place de bennes de récupération bois A (non traité) dans les aires de tri de Lus-la-Croix-Haute, Luc-en-Diois et Menglon.

En 2021, 8 069 tonnes de déchets collectés sur le territoire (hors textiles, gravats et compostage).

Ordures Ménagères



2 415 tonnes d'ordures ménagères collectées et traitées à un coût estimé de **313 € /tonne**

Evolution 2020-2021

+ 1,82 %



Tri sélectif des déchets valorisés et recyclés à 141 €/tonne



Au total **1 420 tonnes** de déchets triés soit **80 % des déchets triables.**

Evolution 2020-2021

+15 %



VERRES

876 tonnes

+7 %



PAPIERS

351 tonnes

+15 %



EMBALLAGES MENAGERS

194 tonnes

Economie réalisée

grâce aux apports en colonnes de tri

205 000 €

Pharmacie déchets incinérés



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

dans toutes les pharmacies

Compostage

à 60 €/tonne



Textiles à 0 €/tonne



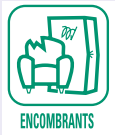
TEXTILES

62 T

742 000 € économisés grâce au tri et à la valorisation des déchets.

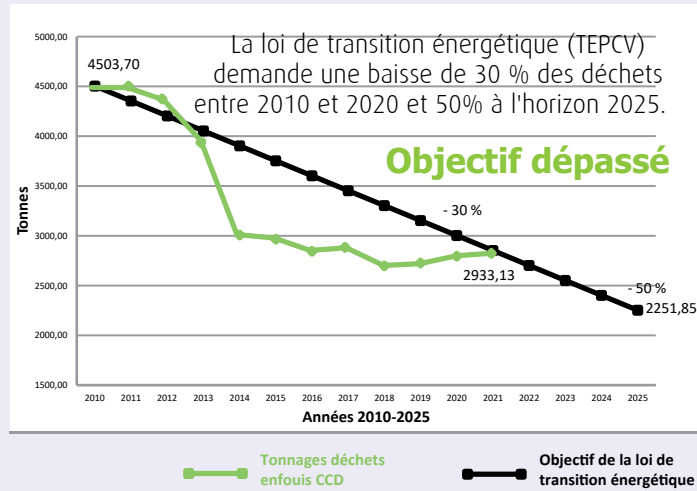
Déchets enfouis

Résidus ordures ménagères, encombrants, amiante



1 272 tonnes

Evolution 2020-2021



Déchetteries

3 516 tonnes de déchets triés à 149 € / tonne

Economie réalisée grâce aux apports en aires de tri
535 000 €

Evolution 2020-2021



Déchets valorisés et recyclés



MOBILIER

357 tonnes



CARTONS

375 tonnes



HUILES DE VIDANGE

15 tonnes



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

60 tonnes



DEEE

176 tonnes



HUILES DE FRITURES

1 tonne



FENÊTRES

41 tonnes



DÉBLAIS / GRAVATS

706 tonnes



PILES ET ACCUMULATEURS



LAMPES



CARTOUCHES ENCRE

1 tonne



BOIS

471 tonnes



PNEUMATIQUES

30 tonnes



DÉCHETS VERTS

912 tonnes



MÉTAUX

356 tonnes



DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUE (DDS)

15 tonnes

- Décalage du projet d'électrification de la déchetterie de Menglon

Prévention des déchets

➤ Réemploi :

- Permanence matériauthèque sur l'aire de tri et de réemploi de Menglon pendant la durée du chantier de Die.
- Poursuite étude CAUE de projet de recyclerie et matériauthèque.
- Réflexion sur la problématique des cartons et encombrants avec la commune de Die.

➤ Compostage :

-Poursuite accompagnement et suivi des sites de compostage partagé ; développement de 12 à 15 nouveaux points de compostage de proximité. Formation guide-composteur animation Compost et territoires.

➤ Tri des déchets :

- Accompagnement des entreprises (obligation réglementaire du tri 5 flux) et des événements du territoire pour mettre en place et améliorer le tri des déchets.
- Diagnostic des déchets professionnels du territoire pour proposer des solutions adaptées aux professionnels.

➤ Végétaux :

- Reconduction appel à candidature d'aide à l'acquisition de broyeur de végétaux et un appel à projet d'une campagne communale de broyage.
- Début des travaux de modernisation de l'aire de tri de Die pour la période 2021/2022.
- Modification des horaires d'ouverture des aires de tri de Menglon, Lus-la-Croix-Haute et la Motte-Chalancon.
- Poursuite de l'accompagnement des associations pour le projet de ressourcerie.
- Projet d'électrification de l'aire de tri de Menglon .
- Valorisation d'une partie des encombrants en Combustible solide de récupération (CSR).



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes du Diois ont transféré la compétence « Contrôle de l'assainissement non collectif » à la Communauté des Communes du Diois qui a mis en place le SPANC (Service Public de l'assainissement Non Collectif).

Ce service répond aux obligations de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui impose aux collectivités territoriales de contrôler les installations d'assainissement des habitations et autres bâtiments assimilés qui ne sont pas raccordés au réseau collectif de collecte des eaux usées. C'est un service public industriel et commercial (SPIC) exécuté en régie intercommunale.

1. Missions du SPANC

Conformément à l'article L.2224-8 du CGCT, le SPANC du Diois exécute les missions obligatoires suivantes :

- Contrôle de conception des installations d'assainissement neuves ou à réhabiliter.
- Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves et réhabilitées sur site et avant remblayage.
- Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations tous les 7 ans.
- Diagnostic des installations en cas de vente immobilière.
- Information et conseil auprès des usagers et des professionnels.

Les compétences exercées dans le cadre du service sont définies par délibération n°210312-09 du 21 mars 2012, modifiant les statuts de la Communauté des Communes.

Le service public d'assainissement non collectif compte 2429 installations, dont 489 logements seront raccordables une fois que les communes auront terminé les travaux d'assainissement.

2. L'activité du service en 2021

⇒ Modification du règlement de service (voir annexe)

- Prolongement de la fréquence des contrôles périodiques de 7 ans à 10 ans
- Insertion des ANC collectant des eaux usées non domestiques (locaux d'activité...) sauf ceux relevant du régime IOTA/ICPE géré par l'Etat.
- Évolution de la tarification des contrôles:
 - Suppression de la gratuité des contrôles conception et exécution pour l'habitat existant.
 - Augmentation du prix de la redevance proportionnellement à l'ancienne redevance (180 TTC sur 7 ans soit 25.71 €/an, donc sur 10 ans 25.71 x 10 = 257.10 € TTC) et application d'une actualisation d'environ 13€ TTC pour prendre en compte l'inflation.
 - Évolution du tarif lorsque plusieurs habitations sont sur le même ANC. Avant : 1 redevance par habitation. Maintenant : 1 redevance + 50 € par habitation

⇒ Création d'un second poste de technicien SPANC

- Permet de stabiliser le service, d'assurer les contrôles périodiques dans le délai réglementaire à savoir tous les 10 ans et d'assurer une continuité du service en cas d'absence d'un agent.



Pascal BAUDIN

Vice-Président en charge
de l'eau
et de l'assainissement

Florence PIRONNET
Technicienne SPANC

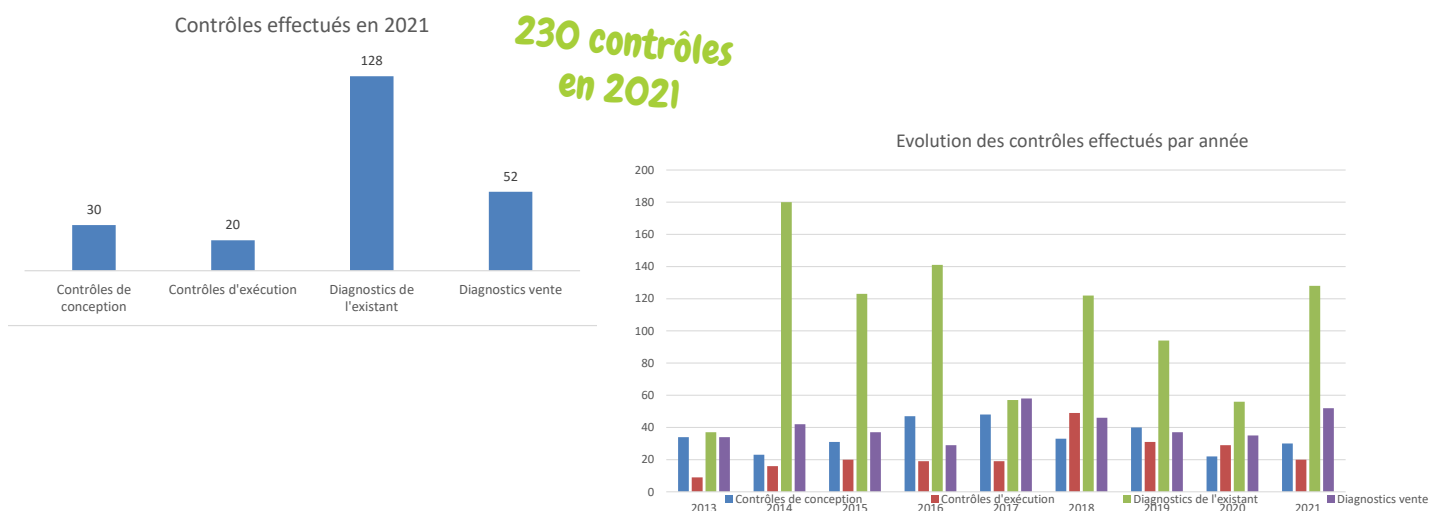
Anthony BOREL
Technicien SPANC

spanc@paysdiois.fr
04 75 22 48 53

Accueil téléphonique et
physique
les lundis seulement

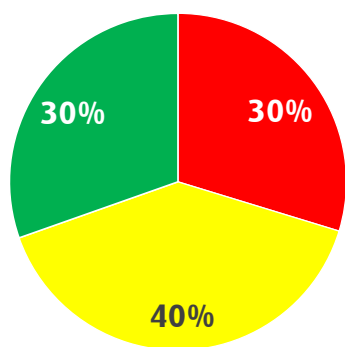
- Transfert des activités administratives sur les agents contrôleurs (envoi des avis de passage, transmission des rapports, accueil téléphonique ...)
- Situation des agents du service : Anthony à 100 % depuis juin 2021, Florence à 50 % depuis janvier 2021 et Quentin reste sur gestion de la facturation – service général CCD

Contrôle des Assainissements non collectifs (ANC)



Résultat des installations contrôlées depuis la mise en place du service (hors contrôle de conception).

Taux de conformité des 1477 installations contrôlées



- ANC non conforme avec danger, absence de filière, obligation de raccordement, contrôle d'exécution avec contrevisite
- ANC non conforme sans danger
- ANC avec absence de non-conformité, contrôle d'exécution conforme ou conforme sous réserve

Soit un taux de conformité de 70% selon les critères de l'Agence de l'Eau.

Programme de réhabilitation des ANC

- 99 dossiers réalisés et soldés, 1 dossier à solder sur 2022
- Bilan global : 742 135 € travaux générés sur le Diois, 274 582 € de subventions aux particuliers, 25 000 € de subvention pour l'animation du programme par le SPANC
- Arrêt de ce type de programme pour l'Agence de l'Eau

3. Perspectives 2022

- ➔ Poursuivre les contrôles des installations existantes en priorisant les communes ayant un schéma directeur d'assainissement approuvé : reste environ 500 ANC à contrôler sur 2 ans + terminer les ANC de plus de 20EH en fin de saison touristique.
- ➔ Réaliser la mise à jour du fichier des redevables en lien avec les mairies
- ➔ Restituer le bilan global ANC aux maires des communes achevées
- ➔ Solder le programme de réhabilitation des assainissements non collectifs.
- ➔ Organiser une réunion avec les entreprises et prestataires du territoire : bureaux d'étude, entreprises, vidangeurs, architectes, notaires
- ➔ Relancer les propriétaires n'ayant aucun ouvrage d'assainissement (28)
- ➔ Vu la volonté d'action de la commune de Die, relancer sur cette commune les 58 propriétaires n'ayant pas réalisé les travaux dans les délais impartis (6 absences ANC, 47 ANC non conformes avec danger, 5 ANC non conformes sans danger et liés à un diagnostic vente)

Service Mutualisé : Natura 2000

La Communauté des Communes du Diois (CCD) comprend sur son territoire en tout ou parties 10 sites Natura 2000.

Le service mutualisé de la Communauté des Communes du Diois porte cinq sites Natura 2000 :

Animation depuis	Nom du site	Communes concernées	Surfaces concernées	Phase
2016	FR8201680 : Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute	Lus-la-Croix-Haute	3 637 ha	Animation
2016	FR8201685 : Pelouses, landes, falaises et forêts de la montagne d'Aucelon	Aucelon	1 479 ha	Animation
2016	FR8201688 : Pelouses, forêts et habitats rocheux de la montagne de l'Aup et de la Sarcéna	Valdrôme	504 ha	Animation
2020	FR8201683 : Zones humides et rivière de la haute vallée de la Drôme	La Bâtie-des-Fonts	80 ha	DOCOB
2020	FR8201684 : Milieux alluviaux et aquatiques et gorges de la moyenne vallée de la Drôme et du Bez	Barnave- Beaurières Menglon Montlaur-en-Diois Montmaur-en-Diois Solaure-en-Diois Saint Roman	253 ha	DOCOB



Catherine PELLINI
Vice-Présidente en charge
de Natura 2000

Camille LEBIHAN

Sources de la Drôme
Marais des Boulignons
Confluence Drôme-Bez

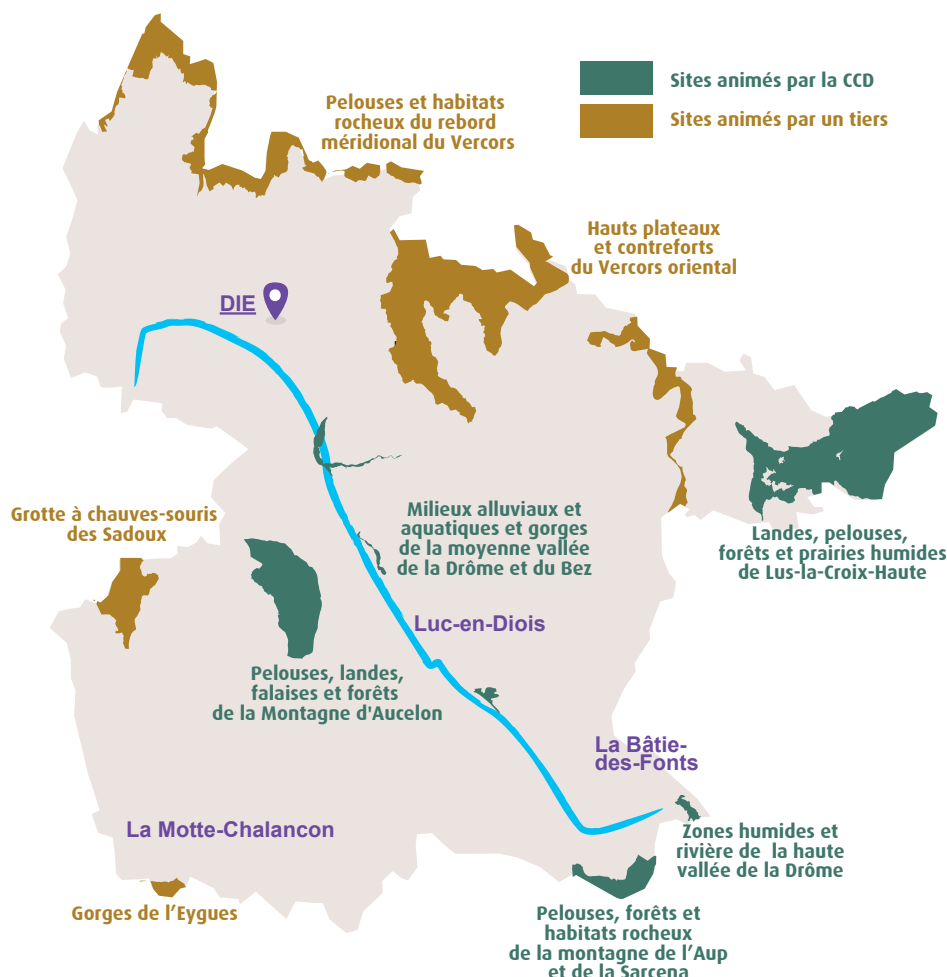
Marine SCARPARI

Lus-la-Croix-Haute
Aucelon
Valdrôme

natura2000@paysdiois.fr
04 58 17 44 60

Présence sur site :

Lus-la-Croix-Haute : tous les mardis
Aucelon : deux mercredis par mois
Valdrôme : deux lundis par mois



1. Animation des sites Natura 2000 historiques

- Gestion des habitats et des espèces :
 - Montage d'un contrat d'îlot de sénescence à Lus-la-Croix-Haute.
- Suivis scientifiques :
 - Suivi des insectes et des champignons saproxyliques à Aucelon : Rosalie des Alpes retrouvée et un potentiel champignon nouveau pour la France !
 - Fin du suivi papillon de jour à Aucelon : Découverte de la Laineuse du Prunellier.
- Suivis des évaluations d'incidences :
 - Accompagnement dans le montage de dossier pour les travaux de consolidation de la route à Lus-la-Croix-Haute.
- Information, communication et sensibilisation :
 - Animations scolaires à Lus-la-Croix-Haute et Valdrôme.
 - Animation grand public : 24h naturalistes à Valdrôme.
- Sortie de la première lettre Natura Diois.
- Réalisation de photos professionnelles des sites.
- Sortie de l'exposition itinérante Natura 2000.
- Accompagnement des communes :
 - Accompagnement commune d'Aucelon sur la question du réseau FRENE présenté par l'ONF.
- Veille à la Cohérence des politiques publiques :
 - Concertation avec l'ONF sur l'implantation d'îlots d'avenirs à Valdrôme.
- Gestion administrative, financière et animation du projet

2. Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute

Le plan de gestion (document d'objectifs) du site de Lus-la-Croix-Haute a été révisé et validé en COPIL le 21 septembre 2021. Il s'agissait de mettre à jour le diagnostic écologique et socio-économique et de rassembler les représentants des acteurs du territoire autour de la table pour discuter du plan d'action à mettre en œuvre ensemble.

3. Site Natura 2000 de la rivière Drôme amont et du Bez

La Communauté des Communes du Diois, en tant que structure porteuse de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) des deux sites Natura 2000 s'est attelée, en 2021, à l'élaboration du 1^{er} tome du DOCOB : le diagnostic socio-économique et écologique.



Lancement de l'étude du diagnostic

- Comité de pilotage et comité technique : lancement de l'étude
- Enquêtes auprès des acteurs des sites
- Rédaction du diagnostic socio-économique et écologique
- Hiérarchisation des enjeux

Inventaires de terrain

- Cartographie des milieux naturels et semi-naturels
- Sorties sur le terrain : rencontres et échanges entre botanistes et élus communaux
- Comité de pilotage : validation du diagnostic socio-économique et écologique (volet espèces)

Périmètre Natura 2000

- Rencontre des conseils municipaux : présentation des diagnostics communaux et propositions d'évolutions du périmètre
- Rédaction d'un dossier de consultation publique pour le périmètre

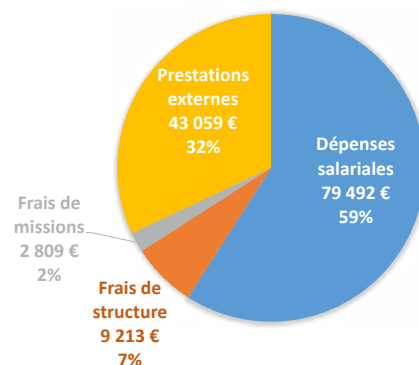


Arbre marqué - Rosalie des Alpes - Laineuse du prunellier - 24h naturalistes à Valdrôme et animation scolaire

4. Budget et subventions 2022

Le budget total du service Natura 2000 en 2021 s'élève à 134 573 €.

Les dépenses du service sont subventionnées à 100% : **50% par l'Union Européenne** via le FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural) et **50% par l'Etat Français** via le Ministère de la Transition écologique.



5. Perspectives 2022

- Sites Natura 2000 de Lus la Croix Haute, Aucelon et Valdrôme :
 - Animation scolaire pour la création d'un livret de valorisation du sentier de la Sarcéna à Valdrôme
 - Suivi de l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles en préparation de la prochaine PAC
 - Suivi de l'ABC de Lus-la-Croix-Haute, porté par le Parc Naturel Régional du Vercors
 - Animations grand public dans le cadre de la Fête de la Nature
 - Suivi d'espèces Natura 2000 comme la Laineuse du prunellier
- Sites Natura 2000 de la rivière Drôme amont et du Bez :
 - Lancement d'une consultation publique sur le périmètre des sites Natura 2000 D12-D14 à destination des EPCI concernées par celui-ci.
 - Élaboration du 2ème tome du DOCOB : construction du programme d'actions en concertation avec les acteurs des sites.
 - Finalisation du DOCOB des sites Natura 2000 sur la rivière Drôme et proposition de validation prévue en septembre 2022.
- Projets transversaux
 - Élaboration d'outils de communication et de sensibilisation sur les sites du Diois :
 - Lettre d'information n°2 « Natura Diois » ;
 - Panneau d'exposition complémentaire pour les sites de Lus, Aucelon et Valdrôme ;
- Co-construction du Projet Agri-Environnemental et Climatique (PAEC) du Diois pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des Mesures Agri-Environnemental et Climatique (MAEC).
- Participations aux projets du réseau des animateurs Natura 2000 Drôme-Ardèche ;
- Renforcer le travail transversal réalisé avec d'autres structures de gestion d'espaces naturels (PNR, Département, Syndicat, etc...) et articulations des politiques de préservation des milieux naturels ;
- Veille à la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein des projets locaux.



Service Mutualisé : SISEMA

(Service Intercommunal de SEcrétaire de MAirie)

Le SISEMA - Service Intercommunal de Secrétaire de Mairie - a vu le jour en août 2015 pour répondre aux besoins de secrétariat des communes membres.



Olivier TOURENG

Vice-Président en charge
du Personnel

Thomas COSTE

Responsable du Pôle
Administratif
thomas.coste@paysdiois.fr
04 75 22 29 50

Cécile FERRANDIER

sisema@paysdiois.fr
04 75 22 49 05

Ce service remplit les missions suivantes :

- √ Effectuer des remplacements programmés ou d'urgence de secrétariat dans les mairies ;
- √ Proposer des missions de renfort administratif temporaire ;
- √ Assurer le secrétariat permanent de certaines communes ;
- √ Animer le réseau des secrétaires de mairies du Diois dans le cadre de réunions trimestrielles (Diffusion bonnes pratiques, partage veille réglementaire, intervention extérieurs...) ;
- √ Mettre en relation les besoins des communes et les compétences intercommunales,



1. Bilan 2021

⇒ Démarche d'intégration des nouveaux agents du service :

En 2021, le service a été mobilisé pour accompagner l'intégration d'un nouvel agent du service recrutés en 2021.

⇒ Difficulté de recrutement :

Un manque de candidature est constaté pour ce type de poste polyvalent et peu connu.

⇒ L'activité du service : chiffres clés et faits marquants

En 2021, l'utilisation du service par les communes a été soutenue avec notamment des missions de remplacement temporaires anticipées de plusieurs mois. (Charens, Pontaix, Saint Julien en Quint).

	NB communes	NB heures	Facturation
Missions temporaires anticipées	2	204,5 heures	6 437,31 €
Missions temporaires d'urgence	4	119,0 heures	4 016,25 €
Missions de renforts administratifs	1	293,5 heures	12 956,04 €
Secrétariat permanent	16		201 700,91 €
	TOTAL FACTURATION 2021		225 110,51 €

2. Perspectives 2022

Le développement du service initié ces dernières années doit s'accompagner de la mise en place d'une coordination et de temps dédié à du tutorat. Des actions de communication pour faire connaître ce métier sont à initier.

Des temps de formation en union sur le territoire seront organisés avec des formations CNFPT adaptées aux besoins des agents et délocalisés sur le territoire du Diois.

Dans le cadre du déploiement d'un extranet attaché au site internet de la CCD permettra de développer un espace dédié aux secrétaires de mairie.



Service Mutualisé : Eau-Assainissement

Depuis 2015, la loi NOTRe impose le transfert des compétences Eau potable et Assainissement Collectif au niveau intercommunal. La loi du 3 août 2018 confirme cette obligation mais offre la possibilité de reporter ce transfert jusqu'en 2026, ce que les communes et la CCD ont décidé durant l'été 2019. Dans ce cadre, la Communauté des Communes du Diois a créé en 2016 un service mutualisé.



Pascal BAUDIN

Vice-Président en charge
des rivières, de l'eau et
de l'assainissement et du
SPANC

Emilie BELMONT

Eau-Assainissement

eau-assainissement@
paysdiois.fr
04 75 22 47 91

1. Accompagner les communes pour l'amélioration de leur service et recherche de solutions mutualisées

Une douzaine de rencontres en conseil municipal ainsi que des réunions de secteurs ont eu lieu en 2021.

De ces rencontres naissent également des problématiques communes qui peuvent aboutir à une solution commune. Pour exemple, un groupe de travail réunissant plusieurs communes a été organisé pour proposer un modèle de règlement de service sur l'eau potable. Cela a abouti à un modèle de document disponible pour les communes du Diois. Ce format de travail a semblé pertinent pour les élus et le même travail a démarré en 2022 sur le règlement de service sur l'assainissement.

2. Suivre l'observatoire intercommunal

Dans le cadre de la réflexion sur le transfert, un important travail de diagnostic avait été réalisé :



47 régies d'eau potable

9 450 abonnés

au réseau d'eau potable collectif

490 km de réseau d'eau potable

12 communes

sans compteurs individuels,

122 sources captées



34 régies

d'assainissement collectif

6 620 abonnés au réseau
d'assainissement collectif

45 stations d'épuration

Afin de mettre à jour ces données en continu et approfondir la connaissance, il est essentiel de maintenir un observatoire des services.

Eau potable : 21 communes ont finalisé leur schéma directeur d'eau potable et 14 sont en cours.

Assainissement : 29 communes ont leur schéma d'assainissement complet avec un zonage d'assainissement validé par enquête publique dont 24 qui ont globalement réalisé leurs travaux et 10 communes sont en cours de mise à jour de leur zonage.

3. Animation du Contrat de progrès 2020-2022

En janvier 2020, 45 communes et la CCD ont signé un deuxième Contrat de Progrès avec l'Agence de l'eau et le Département permettant de financer plus de 9 millions d'euros de travaux de « rattrapage structurel » des communes sur l'eau et l'assainissement (mise en conformité, pose de compteurs individuels, réalisation de diagnostics, réhabilitation d'ouvrages vétustes...).

Du retard a été pris en raison de la pandémie et du décalage des élections mais, en 2021, les communes se sont globalement lancées dans des programmes de travaux importants.

Fin 2021, les communes avaient lancé près de 3,4 millions d'euros de travaux (demande de subvention déposée) et, aux vues des perspectives faites début 2022, l'enveloppe du contrat sera largement consommée par les demandes des communes. 40 communes ont des travaux ou études en cours ou prévus.

A l'issue des schémas directeurs finalisés (ou en cours de finalisation), près de 5 millions de travaux ont été identifiés comme prioritaires.

4. Faire l'interface partenaires et financeurs

La CCD coordonne le contrat de progrès et fait le lien avec les financeurs (Agence de l'eau, Département, Etat). Les communes avaient également souhaité faire entendre leur voix auprès des institutions via le service mutualisé. C'est ce rôle qu'ont joué Olivier Turreng et Pascal Baudin en répondant à la sollicitation de l'Agence de l'eau d'intervenir lors du colloque du 29 mars intitulé « Offrir un service d'eau et d'assainissement performant, durable et au bon prix » (colloque visible sur la chaîne [Youtube Sauvons L'eau](#)).

L'invitation du Diois à témoigner dans ce séminaire, illustre bien le changement de relation entre le territoire et l'agence de l'eau. Il est également un moyen de faire entendre les spécificités qui nous caractérisent.

La CCD travaille en lien avec le Département également, pour le suivi du contrat de progrès, les études et travaux réalisés dans les communes ou plus largement faire entendre le point de vue diois lors des échanges concernant l'ingénierie publique ou le schéma départemental d'alimentation en eau potable. De la même manière, elle suit les travaux de la Commission locale de l'Eau et y participe.

La CCD entretient également des liens avec les collectivités voisines ou similaires pour enrichir ses compétences et échanger des expériences. La CCD est également intervenue auprès de la CC des Baronnies en Drôme Provençale pour parler de l'expérience du contrat de progrès Diois.

5. Organiser les échanges et la gouvernance

Cette mission est suivie par la Commission intercommunale Eau et Assainissement, qui réunit 57 membres inscrits, représentant 36 communes. Trois commissions ont finalement été organisées en 2021.

La commission du 15 septembre a notamment permis d'entendre toutes les communes et de s'accorder sur un constat et une stratégie commune. Dans le cadre actuel de la loi, le transfert est très difficile (voire impossible) à réaliser dans de bonnes conditions mais le service mutualisé permet d'améliorer les services et de faire interface avec les partenaires. Il est nécessaire de se préparer au transfert mais en tentant d'en aménager les conditions (modifications législatives). Pour 2022, la commission a validé le fait de se concentrer sur l'amélioration des services et, pour cela, de définir la qualité d'un service, afin de :

- Démontrer le bon fonctionnement et permettre de résoudre les fragilités des services actuels
- Pointer et ainsi permettre de régler les déséquilibres entre communes
- Définir un niveau de service futur à atteindre
- Démontrer la pertinence du fonctionnement en régie publique pour le conserver

Réunions de secteurs : La CCD a organisé sept réunions de secteurs pour aller rencontrer et échanger avec les élus municipaux : St Nazaire le Désert, Menglon, St Julien en Quint, Val-Maravel, Barsac, Rottier, Montlaur-en-Diois qui a réuni 67 personnes représentant 38 communes.

Visites de communes : à la demande de communes souhaitant réaliser des travaux, des visites de stations d'épuration ont été organisées pour échanger entre communes (Ponet, Boulc, Bellegarde).

6. Perspectives 2022

- Respecter les engagements du contrat de progrès
- Améliorer collectivement les services
- Définir la qualité d'un service minimum, sur la base d'éléments factuels et accompagner les communes dans leur mise à niveau au service minimum
- Animer des groupes de travail sur des problématiques communes (règlement de service Assainissement, mutualisation service technique, communication, accompagnement à la création du tarif...)
- Conserver et améliorer la connaissance (SIG, schémas...)



Service d'Instruction Mutualisé (SIM)

Dans le cadre des projets de mutualisation et pour pallier l'arrêt de l'instruction à la DDT suite à la loi ALUR, la Communauté des Communes du Diois porte un service d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis 2015.



Olivier TOURENG

Vice-président en charge
de l'Aménagement

Nathalie DEVILLAINÉ

Quentin BONNARD

Instructeurs

urbanisme@paysdiois.fr

04 75 22 29 44

Au 1^{er} janvier 2022, le SIM concerne 22 communes.

1. Bilan 2021

L'année 2021 est marquée par une très forte hausse du nombre de dossiers + 35% avec une forte augmentation des DP (+159) et des CU (+139) et une légère augmentation des PC (+23).

Beaucoup de transactions immobilières post Covid. Les communes ont constaté ce phénomène et indiquent que sur certaines communes, il n'y a plus aucun bien à vendre. Cette tendance a pour corollaire, une nette augmentation des participations communales du fait de la forte hausse du nombre de dossiers 1176 actes VS environ 800 actes en moyenne par an.

Nombre d'actes déposés	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire (PC)	114	138	137	131	150	173
Déclaration préalable (DP)	207	293	305	292	286	445
Certificat d'urbanisme (CU)	221	312	287	284	391	530
Autorisation de travaux en ERP (AT)	44	66	46	29	21	23
Permis de démolir (PD)	1	0	1	1	1	3
Permis d'aménager (PA)	2	6	4	3	1	2
Travaux en AVAP (AZ)	1	2	2	0	0	0
Total	590	817	782	740	823	1176

Il est difficile de déterminer si ce contexte est conjoncturel ou s'il deviendra structurel. Dans la mesure où le marché de l'immobilier a explosé en volume (et en prix), il est possible que l'année 2022 soit en deçà de la moyenne annuelle habituelle.

Le SIM a facturé 135 893€ au titre de l'année 2021 pour 1 176 actes au total.

2. Mise en place du conseil architectural

Suite à la demande des communes, le service a mis en place un conseil architectural à compter du 3^{ème} trimestre 2021 après élaboration d'un dossier de marché public et d'une consultation. Audrey CAPARROS a été retenue avec un marché de prestations sur 1 an renouvelable 3 fois.

Retour d'expériences des communes :

- Travail très apprécié, médiatrice et force de proposition
- Recherche de consensus autour du projet et au regard du contexte

Le préambule à l'organisation de ce service est que les maires soient les activateurs de l'intervention. La demande se fait auprès du SIM. L'architecte conseil propose des dates de présence mensuelles sur site.

La saisine par voie électronique

La réglementation imposait d'être opérationnel en janvier 2022. Toutes les communes doivent proposer une solution afin de recevoir une autorisation de manière dématérialisée. Il ne sera pas possible, à compter du 1er janvier 2022, de refuser un dépôt de dossier par voie informatique. Pour les communes du SIM cela se fera par le portail GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) via le logiciel actuel d'urbanisme déjà configuré par notre prestataire.

Une première formation a eu lieu avec les secrétaires des mairies et le prestataire début décembre pour la présentation du logiciel. Des tests ont été réalisés aussi bien côté mairie que du côté du pétitionnaire avec des essais de dépôt de dossier en ligne.

Le pétitionnaire aura donc le choix au 1^{er} janvier 2022 de déposer son dossier d'urbanisme par voie dématérialisée **ou** par papier.

Par ailleurs, et uniquement pour la ville de Die (population supérieur à 3500 habitants) depuis l'enregistrement des dossiers jusqu'au contrôle de la légalité tout devra se faire par voie électronique y compris la saisine des services consultés (ENEDIS, SDED, DDT, SDIS...) Ainsi les dossiers papier devront être scannés.

3. Le Guide de l'Urbanisme

Un guide des autorisations d'urbanisme est mis à disposition dans les communes ou à l'accueil de la collectivité. Le guide est également disponible en téléchargement sur le site de la Communauté des Communes du Diois. (télécharger [le guide de l'urbanisme](#)).

4. Perspectives 2022

- Formation des élus au base de l'urbanisme
- Mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme
- Le comité de gestion réuni en décembre 2021 a maintenu les tarifs :

Actes	PC	DP	Cua	Cub	AT	PA	PD	AZ
Tarifs 2022	250,00 €	150,00 €	30,00 €	95,00 €	130,00 €	380,00 €	104,00 €	106,00 €
Ancien Tarif 2020	200,00 €	106,00 €	24,00 €	80,00 €	106,00 €	320,00 €	104,00 €	106,00 €

Numérique

La Communauté des Communes du Diois a entrepris plusieurs actions en lien avec le numérique via la prise de compétence « communications électroniques ».



Christian REY

Vice-Président en charge
du Numérique
et des Bâtiments

Frédéric SAUVET
Mission Numérique

numerique@paysdiois.fr
04 75 22 47 92



1. Le projet fibre FTTH avance

La CCD a adhéré au [syndicat Ardèche Drôme Numérique \(ADN\)](#) pour le déploiement de la fibre optique à l'habitant. Cela permettra aux habitants du territoire un accès au très haut débit tel que le prévoit le plan « France Très Haut Débit ».



Le déploiement de la première poche « PR2-5 Die-Est et Romeyer » est en cours de commercialisation. Dès les premiers mois, ADN constatait un bon taux de pénétration de l'ordre de 30% sur Romeyer et 10% sur Die (cela correspond au nombre de personnes qui contractent une offre fibre par rapport au nombre d'abonnés potentiel).

Pour ce qui est des bâtiments, le local NRO (nœud de raccordement optique) de Luc-en-Diois a été réceptionné, ceux de La Motte-Chalancon et Glan-dage sont en cours de construction. Ces derniers viendront alors terminer le maillage de locaux nécessaire au déploiement de la fibre sur notre territoire.



Pour le reste du déploiement les travaux sont en cours sur les communes de Die Ouest, Romeyer, Chamaloc, Ponet et Saint Auban. La commercialisation de cette poche devrait avoir lieu début 2023. Les études sur Laval d'Aix, Solaure en Diois, Saint Roman, Menglon, Chatillon-en-Diois, Recoubeau-Jansac, Barnave, Montmaur-en-Diois ont été retardées et vont débuter en 2022.

2. Téléphonie mobile

La CCD continue son travail d'accompagnement des communes dans le cadre des différents programmes d'amélioration de la couverture mobile. Aussi, le dernier pylône du programme Zone Blanche Centres Bourgs a été mis en service, il s'agit de celui de La Bâtie des Fonts. Un autre pylône du programme New Deal, celui de Barsac a également été mis en service. A ce jour, 6 pylônes sont en cours d'étude et seront mis en service au cours des 24 prochains mois. Les communes sont appelées à continuer à déposer des demandes sur une plateforme dédiée pour poursuivre la résorption des zones blanches.

3. Système d'Information Géographique (SIG)

Cette année encore, 7 formations à l'utilisation du SIG ont permis à plus de 50 élus et agents d'acquérir les bases nécessaires à l'usage de cet outil intercommunal.

Participations intercommunales

La Communauté des Communes du Diois participe à l'équipement et au renouvellement du matériel informatique des écoles et des classes mobiles numériques, subventionne le Théâtre de Die et la Médiathèque départementale.

1. Informatique des écoles

La collectivité met à disposition des écoles primaires des ordinateurs et du matériel informatique, comme les tableaux numériques interactifs, dont elle assure l'acquisition et le renouvellement. Pour cela, la Communauté des Communes du Diois travaille en lien avec l'animateur TICE (Technologie de l'Information et de la Communication), nommé par l'Education Nationale, et les enseignants.

Pour financer les équipements, la CCD peut s'appuyer sur les programmes de financement nationaux, comme l'appel à projets « Écoles numériques innovantes et ruralité ».

Contact : Alain Deffaisse - informatique@paysdiois.fr



2. Théâtre de Die

Le Théâtre de Die a été reconnu Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire ».

La Scène conventionnée est une reconnaissance nationale accordée par le Ministère de la Culture. L'association Les Aires – théâtre de Die et du Diois est porteuse de la Scène conventionnée en partenariat avec la Ville de Die, la Communauté de Communes du Diois, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2021, malgré la mise en place du pass-sanitaire, le théâtre a repris sa programmation avec 70 spectacles, 217 jours de résidences et le développement des spectacles hors les murs ; à noter la collaboration avec la Drômoise et l'organisation de l'échappée des rues qui a compté 3800 participants (soutenue dans le cadre du fonds de garantie intercommunal à hauteur de 5000€). La délégation de service public a été renouvelée par la commune de Die en juillet 2021 ; L'association Les Aires – théâtre de Die et du Diois a été confirmée pour la période 2022-2026.

En plus du fonds de garantie qui a permis d'équilibrer l'échappée des rues, la Communauté des Communes du Diois contribue à hauteur de 10 000 € au budget de fonctionnement du Théâtre de Die.

Afin de soutenir les efforts importants de développement des actions culturelles sur le territoire, en proportion de l'évolution amenée par la commune de Die, il sera proposé au budget 2022 d'augmenter la subvention à 15000€. Il sera également proposé de maintenir le fonds de garantie pour la programmation événementielle du théâtre.

Contact : Olivier Fortin - olivier.fortin@paysdiois.fr



les aires
Théâtre de Die et du Diois
Scène conventionnée Art en territoire



3. Médiathèque départementale



La Médiathèque départementale Diois – Vercors, par convention depuis sa création, perçoit une contribution de la Communauté des Communes du Diois à hauteur de 57 101 € pour son fonctionnement (10 % du budget de fonctionnement). La médiathèque Diois-Vercors accompagne également les 6 bibliothèques communales situées sur son secteur.

En 2022, dans le cadre d'un programme exceptionnel soutenu par le département, la Médiathèque se propose d'accompagner l'informatisation de 4 bibliothèques communales : Châtillon en Diois, La Motte-Chalancon, Luc en Diois et Lus-la Croix Haute. Le programme comprend du matériel, le référencement numérisé, le logiciel de gestion des fonds ainsi que la formation des salariés ou bénévoles. La CCD a assuré le lien avec les communes pour faciliter l'organisation de ce programme.

Contact : Olivier Fortin olivier.fortin@paysdiois.fr



4. Partenariat de la convention ruralité avec l'Education Nationale

Après un arrêt de la convention en 2020, Xavier LEVET a été nommé par l'Education Nationale comme nouvel animateur en 2021 pour relancer la convention et les travaux avec les enseignants. Pour mémoire, la convention vise à accompagner l'école et le collège Diois, dans le cadre de « la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ».



En 2021, l'instance consultative s'est à nouveau réunie en novembre. Une prochaine rencontre est fixée en mai 2022 pour la préparation de la rentrée 2022-2023.

5. Les missions locales

La Communauté des Communes du Diois contribue à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par un soutien financier annuel pour les deux Missions Locales présentes sur le Diois : Vallée de la Drôme (16 810€), Drôme Provençale (1240 €) et par une aide à la location des locaux de l'antenne de Die (4500€/an).

Les équipes des missions locales de Die et Nyons accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans. Les animatrices proposent écoute, conseil et accès à de nombreux services afin de soutenir les jeunes dans leurs démarches d'insertion dans l'emploi, leur recherche d'apprentissage...

Des solutions concrètes sont proposées par les missions locales pour faciliter projet professionnel, recherches de formations ou encore contacts avec les entreprises... avec un seul objectif : l'accès durable à l'emploi.

Mission Locale Vallée de la Drôme
Antenne de Die
150 avenue de la Clairette
26150 Die
Tel : 04 75 22 21 04
die@mlvalleedrome.org
www.missions-locales.org/index.php
Facebook : <https://www.facebook.com/ML.VDD/>

Mission Locale Drôme Provençale
Ancien Hôtel de Ville
26110 Nyons
Tel : 04 75 26 17 03
nyons@ml-dp.org
www.ml-dp.org



6. L'Espace France Services du Diois

L'Espace France Services du Diois, porté et financé par le CFPPA de Die, est un service de proximité dans lequel les habitant-e-s peuvent être accompagné-e-s par des médiateur-ric-e-s dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit,...

Des permanences physiques sur rendez-vous sont mises en place dans 6 communes : La Motte-Chalancon, Châtillon-en-Diois, Lus-la-Croix-Haute, St Nazaire-le-Désert, Valdrôme et Luc-en-Diois.

La Communauté des Communes du Diois est invitée au comité de pilotage de l'Espace France Services du Diois (ex MSAP) et l'encourage dans sa démarche d'itinérance sur le territoire intercommunal du Diois.

C'est également un Espace Public Numérique (EPN) pour mettre à disposition des outils numériques pour chaque habitant-e-s. Il est également proposé des ateliers numériques avec les deux conseiller-e-s numériques qui accompagnent les habitant-e-s dans leurs usages numériques (action portée par la CCD et la Ville de Die).

En 2021, plus de 5000 demandes ont été enregistrées par les 3 médiateur-ric-e-s. Un chiffre en constante augmentation qui révèle les besoins accrus de la population dans l'accès à leurs droits et aux services publics.

Espace France Services

200 Avenue de la Clairette

26 150 DIE

04 75 22 31 87

die@france-services.gouv.fr

www.cfppa-die.fr/France-Services-Diois.html

L'Espace France Services est ouvert à Die du lundi au jeudi mais également sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'itinérance à Châtillon-en-Diois, Luc-en-Diois et Lus-la-Croix-Haute (permanences une matinée par mois).

Glossaire

- A** ADEM : Association Drômoise d'Economie Montagnarde
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
ADN : Ardèche Drôme Numérique
AE : Agence de L'Eau Rhône Méditerranée Corse
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et Urbanisme Rénové
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANC : Assainissement Non Collectif
ARS : Agence Régionale de Santé
AVAD : Association Vivre À Domicile
- B** BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation
BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction
- C** C(N)AF : Caisse (Nationale) d'Allocations Familiales
CCD : Communauté des Communes du Diois
CCCPS : Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans
CCVD : Communauté de Communes du Val de Drôme
CH : Centre Hospitalier
CLS : Contrat Local de Santé
- D** DAH : Drôme Aménagement Habitat
DDT : Direction Départementale des Territoires
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSN : Déclaration sociale nominative
DSP : Délégation de Service Public
- E** ESCDD : Espace Social et Culturel de Die et du Diois
EPI : Espace Public Internet
EPIC : Etablissement Public d'Intérêt Commercial
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP : Etablissement Recevant du Public
ETP : Équivalent Temps Plein
EVS : Espace de Vie Social
- F** FTTH (fiber to the home) : Fibre à l'habitant
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique
- I** ICPE : Installation Classée pour l'Environnement
- L** LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
- M** MAM : Maison d'Assistantes Maternelles
MAPTAM : loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- N** NOTRE : Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique
- O** OM : Ordures Ménagères
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORS : Observatoire régional de la Santé
OT : Office de Tourisme
- P** PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEDT : Projet Éducatif De Territoire
PES : Protocole d'échange standard
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
PPT : Plan Pastoral Territorial
- R** RAM : Relais Assistant.es Maternel.les
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- S** SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif
SDDAEP : Schéma Départemental D'Alimentation en Eau Potable
SIG : Système d'Information Géographique
SOLIHA : SOLIdarité HABitat
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPIC : Service Public Industriel et Commercial
SYTRAD : Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme
- T** TEOM : Taxe enlèvement des ordures ménagères
TPE : Très Petite Entreprise
- Z** ZAE : Zone d'Activités Économiques
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

Annexes et guides

Vous retrouverez sur notre site internet www.paysdiois.fr :

SPANC

- le rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC

[Rubrique VIE PRATIQUE/SPANC](#)

- le guide de l'entretien de son Assainissement individuel

[Rubrique VIE PRATIQUE/SPANC](#)

BUDGET et MARCHÉS PUBLICS

- les dossiers de présentation du budget 2022

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- les comptes administratifs 2021

[Rubrique LE PAYS DIOIS/ Rapport d'activités et Budgets](#)

- le tableau des marchés conclus en 2021

www.paysdiois.fr/les-marches-publics/

URBANISME

- le Guide de l'urbanisme

https://www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2021/04/2021_Guide-Urba_web.pdf

DÉCHETS

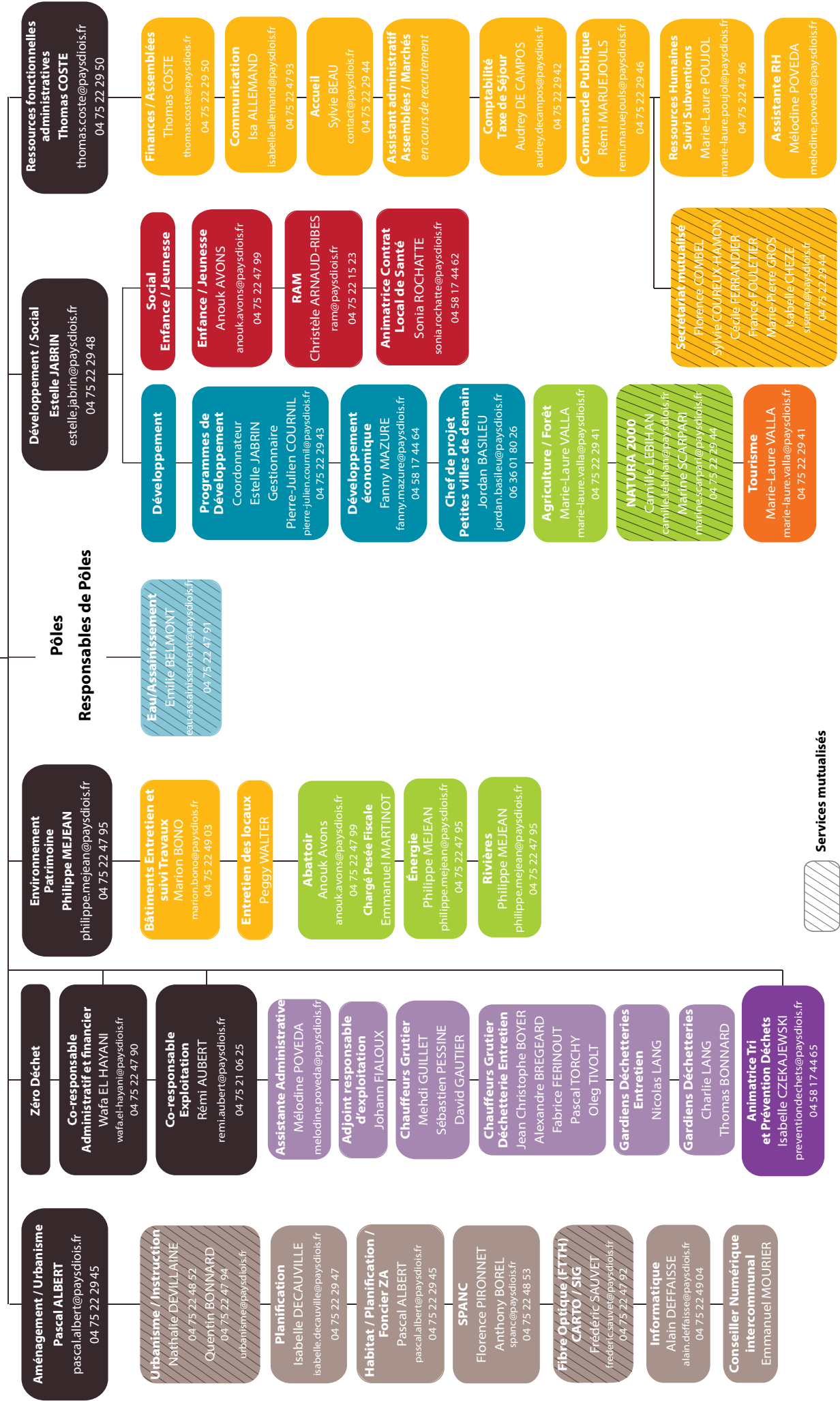
- Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

www.paysdiois.fr/wp-content/uploads/2019/12/Diag_PLPDMA.pdf

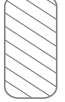
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

Direction / Relations avec les Elus

Directeur
OLIVIER FORTIN
olivier.fortin@paysdiois.fr
04 75 22 29 49



Services mutualisés





Lus-la-croix-haute - Rocher rond point culminant du Parc Naturel Régional du Vercors et de la Drôme

Communauté des Communes du Diois - 42 rue Camille Buffardel - 26150 Die

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 17h.

Téléphone : 04 75 22 29 44 - Courriel : contact@paysdiois.fr

www.paysdiois.fr

Rédaction : Equipe de la Communauté des Communes du Diois

Crédit Photos et Illustrations : CCD, Isa ALLEMAND, ESCDD, Pix n'grain, Olivier RIOSSET, Théâtre de Die.

1^{ère} couverture : Manon ALLEMAND

Réalisation graphique et mise en page : Isa ALLEMAND - CCD



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois